

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Éric STEIB (LUZE)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°041/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2020

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 février 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-041_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°042/2020

Objet : Ajustement du RIFSEEP au 1^{er} juillet 2020

Le Président expose que par délibération n°92/2018 du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a instauré le Nouveau régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et en a déterminé les critères d'attribution.

À cette date, l'ensemble des textes afférents aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale n'était pas entièrement paru, certains cadres d'emplois étaient exclus de ce nouveau dispositif. Les délibérations 147/2018 et 192/2018 étaient venues compléter la première délibération en ouvrant au RIFSEEP quelques cadres d'emplois intégrés au fur et à mesure des décrets.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 actualise les équivalences entre les corps de la fonction publique de l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale afin de mettre en œuvre les dispositions relatives au principe de parité en matière de régime indemnitaire. Ce texte permet donc d'étendre le RIFSEEP à tous les cadres d'emplois, à l'exception des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique qui restent encore à ce jour hors dispositif RIFSEEP. Ces cadres d'emplois restent donc soumis aux dispositions indemnitaires antérieures.

Il est proposé au Conseil Communautaire de faire évoluer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Il convient par conséquent d'ajuster les délibérations n°92/2018, 147/2018 et 192/2018 et de les remplacer par cette nouvelle délibération reprenant l'ensemble des cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP.

Le Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique d'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale en application du principe de parité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-042_2020-DE

Pour la collectivité, **les objectifs fixés sont les suivants** :

- Prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme
- Reconnaître les spécificités de certains postes
- Garantir un cadre transparent et équitable, toutes filières confondues
- Susciter l'engagement de chaque collaborateur

Les moyens pour y parvenir :

- Prendre en compte les responsabilités exercées
- Prendre en compte les contraintes liées aux fonctions
- Valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- Une part fixe : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et de l'expérience professionnelle
- Une part variable : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, les délibérations existantes sont abrogées à sa mise en œuvre pour chaque cadre d'emplois, exception faite des primes et indemnités cumulables suivantes :

- Indemnités compensant un travail de nuit
- Indemnité pour travail du dimanche
- Indemnité pour travail des jours fériés
- Indemnité d'astreinte
- Indemnité pour enlèvement d'ordures le long des voies
- Indemnité d'intervention
- Indemnité de permanence
- Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
- La prime GIPA
- Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Prime de régisseur

Concernant le cas particulier de la prime dite « de Noël » et « de vacances » (art.111 de la loi du 26 janvier 1984) dont bénéficient les agents transférés de la ville d'Héricourt, il est prévu un maintien à titre collectif de cette prime. Néanmoins, cette prime « de Noël » et « de vacances » est intégrée dans le montant du RIFSEEP (via l'IFSE) versé aux agents. Les modalités de versement restent inchangées.

L'intégration de cette prime dans le RIFSEEP, à travers l'IFSE, permet d'avoir un cadre de référence unique et identique pour TOUS les agents, qu'ils proviennent ou pas des transferts de la ville d'Héricourt.

Cette intégration dans le RIFSEEP, qui est expressément autorisée, est permise compte tenu des plafonds qui ne seront pas atteints et par la garantie que les agents conserveront à titre individuel, à minima, le montant annuel de leur RI actuel.

Le présent rapport a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution tout en garantissant, à titre individuel, aux agents concernés, en application de l'article 88 alinéa 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le maintien de leur montant antérieur détenu.

Périmètre d'application

Le RIFSEEP s'applique :

- aux agents titulaires, à temps complet, partiel ou non complet
- Aux agents stagiaires, à temps complet, partiel ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté ou de manière immédiate en cas d'ancienneté d'au moins 6 mois dans la collectivité en qualité d'agent non titulaire
- Aux agents non titulaires, à temps complet ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté en continu

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 d'étendre le RIFSEEP à tous les cadres d'emplois, à l'exception des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique qui restent encore à ce jour hors dispositif RIFSEEP. Ces cadres d'emplois restent donc soumis aux dispositions indemnitaires antérieures.

Dans l'attente d'un nouveau décret, ces cadres d'emplois restent soumis aux dispositions indemnitaires antérieures. Dès leur publication, le RIFSEEP leur sera étendu.

Toutefois, les modalités liées à l'absentéisme et à la manière de servir sont identiques à celle du RIFSEEP.

Aussi, les agents contractuels de droit privé dont les contrats aidés, sont exclus de ce dispositif.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le montant du régime indemnitaire actuel sera maintenu à titre individuel s'il est plus élevé que celui mis en place.

1. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est déterminé en tenant compte de critères professionnels (fonctions exercées par l'agent) et l'expérience professionnelle (agent confirmé ou non confirmé).

La part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans les limites des plafonds applicables aux fonctionnaires d'Etat.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience, qualifications
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
- Valorisation contextuelle
- Prise en compte de l'expérience professionnelle

Dans un objectif de valorisation des responsabilités et des métiers, les agents occupant un poste et exerçant les responsabilités correspondantes dont le calibrage est différent du grade détenu par l'agent, bénéficieront de l'IFSE cible du groupe de fonction correspondant à leur métier, dans la limite de leur catégorie hiérarchique.

L'absence et ses répercussions sur l'IFSE

L'absentéisme viendra minorer la **part mensuelle** de l'IFSE dans les conditions suivantes :

▪ En cas de Maladie Ordinaire

L'IFSE est minorée de 1/60ème par jour d'absence, dans la limite de 10/60ème, jour de carence compris, par tranche de 30 jours d'arrêts consécutifs.

▪ En cas d'accident de service, de maladie professionnelle, de congés annuels, de congés maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption

L'IFSE est maintenue intégralement.

▪ En cas de Congé Longue Maladie, Longue Durée ou Grave Maladie

L'IFSE est minorée de 20/60ème par mois, pendant toute la durée dudit congés.



La part semestrielle n'est pas concernée par les répercussions liées à l'absence.

2. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il ne constitue pas un droit et ne saurait être reconduit automatiquement.

Sur la base d'une grille commune aux entretiens individuels professionnels, remplie par chaque chef de service, l'autorité territoriale attribuera individuellement et facultativement un pourcentage du montant prévu au titre du CIA : 100%, 50% ou 0% en fonction des objectifs atteints avec pondération selon la manière de servir.

En 2018, le montant de l'ancienne « prime de présence » a été intégré intégralement dans le CIA.

Ce montant est revu chaque année, à la discrétion de l'autorité territoriale, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif.

En cas de Congé Longue Maladie, Longue Durée ou Grave Maladie, le CIA est suspendu.

Modalités de versement

Les montants de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en fonction des groupes retenus et des montants fixés par arrêtés ministériels.

L'IFSE sera versé au prorata du temps de travail des agents et la périodicité du versement sera la suivante :

- Mensuellement pour partie et,
- Mensuellement et semestriellement (juin et novembre) au choix des agents, pour le montant correspondant à l'ex prime dite « de Noël » et « de vacances » pour les agents qui ne souhaitent pas le versement en totalité de l'IFSE mensuellement

Le CIA sera versé semestriellement suite à l'entretien individuel, en juillet et en janvier de l'année suivante, au prorata du temps de travail de l'agent.

Filière Technique

ADJOINTS TECHNIQUES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Encadrement de proximité et/ou expertise opérationnelle	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Adjoint à l'encadrant de proximité et/ou expertise opérationnelle	11 340 €	1 260 €
Groupe 3	Agent d'exécution avec sujétions particulières et/ou agent confirmé	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

AGENTS DE MAÎTRISE		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	10 800 €	1 200 €
Groupe 3	Agent d'exécution avec sujétions particulières	10 800 €	1 200 €

TECHNICIENS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Chargé de mission avec expertise technique	14 650 €	1 995 €

Filière Animation

ADJOINTS D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de pôle périscolaire (agrément <50 enfants)	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'animation avec responsabilité d'ALSH	11 340 €	1 260 €
Groupe 3	Agent d'animation sans sujétions particulières et/ou agent confirmé	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Agent d'animation sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

ANIMATEURS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Coordinateur de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsable d'un pôle périscolaire >80 enfants ou coordinateur de projet	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Responsable d'un pôle périscolaire <80 enfants et responsable ALSH	14 650 €	1 995 €
Groupe 4	Animateur sans sujétions particulières	14 650 €	1 995 €

Filière Administrative

ADJOINTS ADMINISTRATIFS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Expertise technique avec sujétions particulières requérant des responsabilités	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Expertise technique et polyvalence et/ou sujétions particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 3	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

REDACTEURS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de coordination, chargé de mission, fonctions administratives complexes	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Expertise, assistant de direction, gestionnaire	14 650 €	1 995 €

ATTACHES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Direction générale (DGS/DGA)	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Directeurs de services ou directeurs de pôles	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Chef de service ou directeur d'établissement	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	Chargé de mission et autres cadres	20 400 €	3 600 €

Filière sportive

EDUCATEURS DES APS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Chargé de mission avec expertise technique	14 650 €	1 995 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-042_2020-DE

Filière culturelle

ADJOINTS DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Expertise technique avec sujétions particulières requérant des responsabilités	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Expertise technique et polyvalence et/ou sujétions particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 3	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

ASSISTANTS DE CONSERVATION		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable d'unité ou de secteur avec encadrement	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'unité ou de secteur	16 720 €	2 280 €
Groupe 3	Chargé de mission – expertise technique	14 960 €	2 040 €

BIBLIOTHECAIRES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Directeur d'établissements ou services	29 750 €	5 250 €
Groupe 2	Chef de service ou directeur d'établissement	27 200 €	4 800 €
Groupe 3	Chargé de mission ou responsable d'unité	27 200 €	4 800 €

Filière sociale

AGENTS SOCIAUX		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

AGENTS TERRITORIAL SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

Filière médico-sociale

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe Fonctions	de Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	14 000 €	1 680 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	13 500 €	1 620 €
Groupe 3	Chargé de mission avec expertise technique	13 000 €	1 560 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-042_2020-DE

PUERICULTRICES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Chef de service ou directeur d'établissement	19 480 €	3 440 €
Groupe 2	Chargé de mission et autres cadres	15 300 €	2 700 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de mettre en place le RIFSEEP au 1^{er} juillet 2020 dans les conditions sus visées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-042_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°043/2020

Objet : Mise en place de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Président expose que le Président de la République a souhaité, pour l'ensemble des personnels soignants **mais aussi pour l'ensemble des autres agents les plus mobilisés**, le versement d'une prime exceptionnelle.

Le **projet de loi de finances rectificative pour 2020**, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 25 avril 2020, rappelle dans l'exposé des motifs de l'article 5 prévoyant cette prime que, dans les circonstances exceptionnelles de l'urgence sanitaire, « l'État et les autres administrations publiques, en particulier les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers, **peuvent décider** le versement spécifique d'une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période. »

L'article 5 propose **d'exonérer cette prime exceptionnelle d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle, ainsi que de toutes autres cotisations et contributions dues**, afin, d'une part, d'organiser le plus largement possible son versement par les

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-043_2020-DE



administrations publiques, et, d'autre part, de témoigner pleinement, aux personnes particulièrement mobilisées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de la reconnaissance de la Nation.

En application du principe de libre administration, les assemblées délibérantes peuvent décider, après délibération, de verser cette prime.

Cette prime exceptionnelle, complètement détachée du RIFSSEP, sera modulable, sans minimum et dans le respect du plafond maximal de 1000 €. Si la collectivité décide de l'attribution de cette prime, la délibération pourra avoir un caractère rétroactif. S'agissant d'une prime exceptionnelle liée à des circonstances de même nature, elle n'a aucun caractère reconductible.

Elle peut être versée aux agents stagiaires, titulaires ou non titulaires de droit public ou non-titulaires de droit privé.

Identification des services concernés :

- ± **le service de ramassage des déchets ménagers** : à savoir les postes de ripeurs et de chauffeurs.
- ± **le service Multi accueil** : les agents qui ont accueilli sur site les enfants des personnels prioritaires (soignants notamment)
- ± **le service Périscolaire** : les agents qui ont accueilli les enfants prioritaires (soignants) dans les écoles sur le temps périscolaire.
- ± **le service commun** : un agent qui a dû remplacer un agent malade dans une des communes de la CCPH pour assurer dans la commune les missions de secrétariat et d'accueil.

Montant de la prime :

- 40 € par journée entière de travail
- 20 € par demi – journée.

Montant maximum versé : 1000 € net

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-043_2020-DE

Le comité technique réuni le 26 Mai a émis un avis favorable à cette proposition. 17 agents sont concernés pour un montant total de 10 000 €.

Les crédits ont été inscrits au budget 2020.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'instaurer selon les modalités ci-dessus la prime exceptionnelle attribuables à certains agents de la collectivité soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pendant l'état d'urgence sanitaire,
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent au titre de cette prime individuelle,
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

Cette prime sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°044/2020

Objet : Adoption du budget principal 2020

Le Président expose que le budget 2020 s'inscrit parfaitement dans la continuité des orientations budgétaires définies sur la période 2014-2020, confirmées dans les bons résultats de l'exercice 2019 et réaffirmées lors du Débat d'Orientation Budgétaire de Février 2020.

Le DOB a tracé avec précision les lignes de force de ce nouvel exercice budgétaire mais l'impact du COVID 19 aura vraisemblablement des conséquences importantes sur les recettes de CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) et probablement sur la TVA à percevoir en 2021 (en contrepartie de la perte de la Taxe d'habitation suite à la réforme fiscale).

Pour l'exercice 2020, l'équilibre général du Budget principal n'est impacté qu'à la marge au titre du COVID 19 en raison d'une part de dépenses qu'il a fallu assumer dans la plupart des services et d'autre part d'une perte de recettes de fonctionnement pour les services facturés (périscolaire, restauration scolaire, école de musique ...) sachant que la Caisse d'Allocations Familiales a annoncé des mesures de compensation en faveur des politiques enfance jeunesse en maintenant ses niveaux d'aides malgré la baisse d'activités depuis mi-mars 2020 jusqu'à ce jour.

Ce budget 2020 se situe donc dans la continuité des arbitrages opérés ces dernières années pour accompagner les développements successifs qui ont généré un programme d'investissement ambitieux et également de nouvelles charges de fonctionnement qu'il s'agisse du déploiement du très haut débit (1 000 000 € versé en fonctionnement en 2018) ou des charges de structures des nouveaux équipements.

Le pacte financier et fiscal a été l'instrument tout au long de la mandature qui a permis d'optimiser la fiscalité communautaire, de lever l'impôt ménage au juste besoin des nouveaux services créés, de bonifier et sécuriser au maximum nos dotations le tout grâce également à une évolution dynamique des bases et notamment des bases économiques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE



Notons qu'en 2020 nous avons retrouvé un produit économique presque équivalent à celui perçu en 2010 lorsque notre seule ressource fiscale était la Taxe Professionnelle Unique.

Rappelons également que le Versement Transport a été institué dès Juillet 2019 pour développer l'offre de mobilité sur le Pays d'Héricourt en lien avec le syndicat de transport récemment créé à l'échelle métropolitaine. L'assemblée a décidé d'augmenter son taux pour le porter de 0,30 % à 0,50 % à compter de juillet 2020.

L'exercice 2020 s'appuie ainsi sur les points forts suivants :

- C'est un budget solide grâce aux bons résultats votés aux Comptes administratifs avec un report de 2 019 000 € au budget principal qui témoigne des bonnes marges de manœuvre de la CCPH.
- Ce budget est marqué par un endettement très limité avec des indicateurs de gestion vertueux qui permettent d'envisager de poursuivre une dynamique d'investissement pour la prochaine mandature. Notre capacité de désendettement à fin 2019 se situe à 1 an ce qui est très faible et laisse de véritables marges.
- Le programme d'investissement reste important en 2020 ; il se fixe à 4 000 000 € et mobilise un taux très élevé de subventions. Les investissements restent toutefois comme prévu en fin de mandature, inférieurs aux années précédentes en raison :
 - de l'achèvement des grosses opérations des dernières années,
 - de la stratégie de redonner de la Capacité d'autofinancement pour la nouvelle mandature.

Le programme d'investissement est détaillé par opération et par service. Certaines opérations seront soldées cette année (Gymnase Champ de Foire, Bassin d'apprentissage, voie du Tram ...), d'autres seront engagées comme le Pôle périscolaire de Ploye et la piste cyclable du parc urbain. Une provision de 426 000 € est affectée au futur siège de la CCPH.

- Ce budget comprend de nouvelles études pour accompagner les politiques de contractualisation menées en partenariat avec la Région (Contrat Métropolitain et de Territoire), avec le Département via PACT 2 mais aussi avec l'Etat à travers les Contrats de Ruralité.

- L'exercice 2020 connaît une reconfiguration positive des équilibres globaux des 6 budgets qui s'explique par :

- Un budget OM qui reste équilibré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),
- Un budget annexe Transport qui s'équilibre grâce au Versement Transport et donc sans subvention d'équilibre du Budget Principal,
- Un budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien qui s'équilibre lui-même grâce à un bon taux d'occupation,
- Un budget ZAC des Guinottes qui n'a pas besoin cette année de virement du Budget Principal pour s'équilibrer grâce aux résultats cumulés de l'opération et à la gestion des stocks,
- Un budget annexe ZA des Champs Piot qui est le seul à nécessiter un virement en provenance du Budget principal mais limité à 74 760 €.

- Ce budget permet de mettre en œuvre les orientations budgétaires déclinées en début d'année dans le domaine des services à la personne, du développement économique, de l'environnement, des mobilités tout en préparant les 6 prochaines années.

2 dossiers majeurs accompagneront ces orientations : le PLUI dont la prochaine étape sera de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le nouveau Pacte Fiscal et Financier.

La construction du budget 2020 permet de maintenir avec un niveau de prestations identiques, l'ensemble des politiques conduites dans les différents domaines sans indexation de la politique tarifaire compte tenu du contexte lié au COVID 19.

Il est donc utile de rappeler que nos actions sont ainsi maintenues avec globalement le même niveau qualitatif et restent pour autant toutes contenues dans nos services :

- Petite enfance,
- Périscolaire, centres de loisirs et Cuisine centrale,
- Médiathèque et ludothèque,
- Ecole de musique,
- Politiques emploi et insertion,
- Développement économique et notamment l'Opération Collective FISAC,
- Diffusion culturelle et soutien aux associations sportives, culturelles et autres,
- Politique de l'Habitat,
- Tourisme et randonnée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE

Les principales nouvelles dépenses en termes de fonctionnement sont identifiées ci-après :

□ L'adhésion à Haute Saône Numérique génère une dépense de fonctionnement annuelle de 195 000 € / an pendant 4 années encore. Cela représente une somme de 9€ / an / habitant pendant 10 ans sachant que la CCPH a honoré en 2018 cinq années de cotisation (965 000 €). 2020 marque la fin de la participation des communes au financement du Très Haut Débit ce qui représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 100 000 € cette année pour la CCPH.

□ Le Bassin d'apprentissage de la natation qui a ouvert tardivement en raison des aléas de chantier connaîtra son fonctionnement en année pleine en 2020 soit une dépense supplémentaire de 200 000 €.

□ Les dépenses liées au COVID sont estimées globalement à 80 000 € dont 70 000 € de masques pour lesquels une recette est attendue de l'Etat à hauteur de 22 000 € et un remboursement des communes à hauteur de 35 000 €.

□ Enfin, nous avons budgétisé un remboursement prévisionnel de Taxe d'Habitation à hauteur de 198 000 € suite à la loi de finances pour 2020.

3 thématiques restent encore singulières sur cet exercice budgétaire :

□ La mise en œuvre de la compétence Mobilité pleine et entière qui se traduira prochainement par la configuration d'un nouveau service Transport. A ce titre les discussions avec la Région sur le transfert de la compétence scolaire n'ont pas pu être menées et ce budget ne prend donc pas en compte les écritures de transfert ni en dépense ni en recette. Par ailleurs, le nouveau syndicat de transport créé fin 2019 organisera ses premières réunions après la désignation de ses membres et de nouvelles orientations seront ainsi définies.

□ En lien direct avec notre PLUI, la thématique environnementale prendra plus d'ampleur cette année avec plusieurs dossiers nouveaux :

- Le PCAET est lancé et l'évaluation environnementale stratégique qui est une nouvelle procédure obligatoire est en cours de consultation,
- Nous investirons le champ de la GEMAPI en adhérant au nouveau pôle eau proposé par INGENIERIE 70 avec un programme d'étude et de travaux sur la Lizaine et ses affluents,
- L'étude Eau Assainissement qui a pris beaucoup de retard est à présent achevée pour sa phase 1 de diagnostic et la suite de l'étude pourra alors être réenclenchée,
- Une étude thermique et énergétique sera engagée sur les principaux bâtiments énergivores : Médiathèque, CAPC, Pôle Cadet Rousselle et CSIAG.

□ Enfin en matière de développement économique, les opérations de commercialisation des Guinnottes 2 et les aménagements aux Guinnottes 3 sont intégrés pour la première fois dans un budget annexe alors qu'elles étaient concédées auparavant ce qui génère de fait une autre stratégie en termes d'équilibre, de trésorerie et de financement de ces investissements. Une nouvelle provision pour risque est constituée sur l'opération immobilière Acier +.

Après une présentation du budget par chapitre avec un focus précis sur les charges à caractère général et la masse salariale, une analyse des ratios obligatoires, un examen est réalisé par service avec un zoom complet sur le programme d'investissement.

Le Président précise que le budget principal s'équilibre à 10 278 346.36 € en section de fonctionnement et à 4 089 036.29 € en section d'investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (1 vote contre, 4 abstentions), **ADOpte** le présent Budget primitif 2020 présenté chapitre par chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Eléments de contexte

- Au 1er janvier 2020, la CCPH compte 23 communes pour une population de 21 585 habitants.
- Le contexte économique du pays d'Héricourt reste favorable au regard de l'évolution positive du nombre d'emplois sur la dernière décennie et les contacts économiques en cours confirment notre attractivité.

Les zones d'activités communautaires connaissent un fort taux de remplissage.

La requalification du Pâquis a permis l'accueil de l'entreprise Hermès qui compte 140 emplois au 31 décembre 2016 et qui en compte 250 au 01 janvier 2020.

- Du point de vue social, le pays d'Héricourt a maintenu son haut niveau de service à la population, notamment en matière de politique petite enfance et jeunesse.
- Le contexte budgétaire :
 - Le budget 2020 s'inscrit parfaitement dans la continuité des orientations budgétaires définies **sur la période 2014-2020**, confirmées dans les bons résultats de l'exercice 2019 et réaffirmées lors du Débat d'Orientation Budgétaire de Février 2020.
 - Le DOB a tracé avec précision les lignes de force de ce nouvel exercice budgétaire mais l'impact du COVID 19 aura vraisemblablement des conséquences importantes sur les recettes de CVAE (*Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises*) et probablement sur la TVA à percevoir en 2021 (en contrepartie de la perte de la Taxe d'habitation suite à la réforme fiscale).
 - Pour l'exercice 2020, l'équilibre général du Budget principal n'est impacté qu'à la marge au titre du COVID 19 en raison d'une part de dépenses qu'il a fallu assumer dans la plupart des services et d'autre part d'une perte de recettes de fonctionnement pour les services facturés (périscolaire, restauration scolaire, école de musique ...) sachant que la Caisse d'Allocations Familiales a annoncé des mesures de compensation en faveur des politiques enfance jeunesse en maintenant ses niveaux d'aides malgré la baisse d'activités depuis mi-mars 2020 jusqu'à ce jour.

- Ce budget 2020 se situe donc dans la continuité des arbitrages opérés ces dernières années pour accompagner les développements succédant à un programme d'investissement ambitieux et également de nouvelles charges de fonctionnement qu'il s'agit de déployer du très haut débit (1 000 000 € versé en fonctionnement en 2018) ou des charges de structures des nouveaux équipements.
- Le pacte financier et fiscal a été l'instrument tout au long de la mandature qui a permis d'optimiser la fiscalité communautaire, de lever l'impôt ménagé au juste besoin des nouveaux services créés, de bonifier et sécuriser au maximum nos dotations, le tout grâce également à une évolution dynamique des bases et notamment des bases économiques.
- Notons qu'en 2020 nous avons retrouvé un produit économique presque équivalent à celui perçu en 2010 lorsque notre seule ressource fiscale était la Taxe Professionnelle Unique.
- Rappelons également que le Versement Transport a été institué dès Juillet 2019 pour développer l'offre de mobilité sur le Pays d'Héricourt en lien avec le syndicat de transport récemment créé à l'échelle métropolitaine. L'assemblée a décidé d'augmenter son taux pour le porter de 0,30 % à 0,50 % à compter de juillet 2020.

II. Les principales opérations de fin de mandatures

Le programme d'investissement reste important en 2020 ; il se fixe à 4 000 000 € et mobilise un taux très élevé de subventions.

Trois nouveaux chantiers phares amorcent ce nouveau mandat :

- Une nouvelle opération : le nouveau pôle périscolaire de PLOYE pour 1 000 000 € dès cette année et 80% de subventions recherchées,
- Une provision de 426 000 € pour le futur siège communautaire dont le programme sera arrêtée à l'automne,
- Une nouvelle politique de fonds de concours aux communes pour une enveloppe de l'ordre de 600 000 € sur la mandature à venir et un premier crédit de 120 000 € dès cette année.

A noter également une clôture des gros chantiers engagés en 2018 et 2019 pour 600 000 € de reste à réaliser.

14 opérations d'investissement sont donc concernées par ce budget 2020.

<i>Principales opérations d'investissement 2020 (dont RAR)</i>	<i>Dépenses TTC</i>	<i>HT et hors FCTVA</i>
OPERATIONS		
Opération Odyssée du cirque	48 405 €	84 800 €
Opération Gymnase du champ de foire	93 133 €	201 550 €
Opération Bassin d'apprentissage de la natation	204 929 €	448 831 €
Opération Voie du Tram 1	24 387 €	25 708 €
Opération Voie du Tram 2	9 624 €	0 €
Opération Piste cyclable du Parc urbain	247 923 €	99 000 €
Opération Parking de la maison de la formation et du pôle enfance	3 416 €	18 250 €
Opération Maison de la formation	0 €	12 536 €
Opération Plateau sportif du Collège	0 €	84 104 €
Opération Pôle périscolaire de Ploye	1 002 246 €	762 500 €
Opération Multiplexe cinéma et complexe de loisirs	90 000 €	0 €
Opération Coulée verte	8 568 €	0 €
Opération Nouveau Siège CCPH (Prévisions)	426 309,43 €	0 €
TOTAL	2 079 940,43 €	1 737 279,00 €

III. Stratégie financière

UN NIVEAU DE SERVICE MAINTENU POUR GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE QUALITE

La construction du budget 2020 permet de maintenir avec un niveau de prestations identiques, l'ensemble des politiques conduites dans les différents domaines sans indexation de la politique tarifaire compte tenu du contexte lié au COVID 19.

Il est donc utile de rappeler que nos actions sont ainsi maintenues avec globalement le même niveau qualitatif et restent pour autant toutes contenues dans nos services :

- Petite enfance,
- Périscolaire, centres de loisirs et Cuisine centrale,
- Médiathèque et ludothèque,
- Ecole de musique,
- Politiques emploi et insertion,
- Développement économique et notamment l'Opération Collective FISAC,
- Diffusion culturelle et soutien aux associations sportives, culturelles et autres,
- Politique de l'Habitat,
- Tourisme et randonnée.

Les principales nouvelles dépenses en termes de fonctionnement sont identifiées ci-après :

- L'adhésion à Haute Saône Numérique génère une dépense de fonctionnement annuelle de 195 000 € / an pendant 4 années encore. Cela représente une somme de 9€ / an / habitant pendant 10 ans sachant que la CCPH a honoré en 2018 cinq années de cotisation (965 000 €).
2020 marque la fin de la participation des communes au financement du Très Haut Débit ce qui représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 100 000 € cette année pour la CCPH.
- Le Bassin d'apprentissage de la natation qui a ouvert tardivement en raison des aléas de chantier connaîtra son fonctionnement en année pleine en 2020 soit une dépense supplémentaire de 200 000 €.
- Les dépenses liées au COVID sont estimées globalement à 80 000 € dont 70 000 € de masques pour lesquels une recette est attendue de l'Etat à hauteur de 22 000 € et un remboursement des communes à hauteur de 35 000 €.
- Enfin, nous avons budgétisé un remboursement prévisionnel de Taxe d'Habitation à hauteur de 198 000 € suite à la loi de finances pour 2020.

LA SECURISATION DE NOS DOTATIONS : UN OBJECTIF PRIORITAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE

- **LA DGF UNE DOTATION DEJA SECURISEE**

Grâce au Pacte Fiscal et Financier voté en 2015, notre dotation d'intercommunalité a pu être sécurisée puisque nous avons atteint un CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) supérieur à 0,50, ce qui permet de garantir la dotation d'intercommunalité.

Alors que la dotation de compensation baisse chaque année, la dotation d'intercommunalité est en progression depuis 2018 pour atteindre 622 103 € en 2020 soit une hausse de 39 048 € par rapport à 2019.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'effet produit par notre Pacte Fiscal, qui a permis d'inverser la baisse (provenant quasi exclusivement de l'effort de redressement aux finances publiques), grâce à un CIF très supérieur à la moyenne de notre strate.

- **LE FPIC : UNE RESSOURCE VITALE POUR LA CCPH ET POUR LES COMMUNES RURALES**

En 2017, nous sommes sortis du dispositif du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes), soit une perte annoncée de plus de 500 000 € d'ici 2020, si aucune mesure n'avait été prise.

Grâce à l'activation du levier fiscal en 2017, 2018 puis en 2019, notre indice d'Effort Fiscal Agrégé est à nouveau supérieur à 1 (1,003535) en 2019, ce qui nous a permis d'être bénéficiaires d'une enveloppe de 526 351 €.

Pour 2020, nous ne savons pas encore si nous sommes toujours bénéficiaires. La notification du FPIC ne nous parvenant que fin juin, nous ne pouvons anticiper notre rang d'éligibilité car il dépend de l'effort fiscal agrégé comparé aux autres territoires.

Mais l'hypothèse du maintien de l'enveloppe du FPIC est la plus probable, compte tenu de notre action sur le levier fiscal dès 2017.

DES BASES DE FISCALITE DYNAMIQUES QUI CONSOLIDENT NOS RESSOURCES

Pour accompagner le développement de ses services, la CCPH bénéficie d'une forte dynamique de ses bases. Pour 2020, le produit des 3 taxes ménage évolue de 43 769 € et celui de l'impôt économique de 27 379 € soit une progression totale de 71 148 €.

A titre d'information, le montant de la Taxe Professionnelle de 2010 (année de la suppression) était de 2 178 000 € et c'était le seul impôt communautaire

En 2011, l'impôt économique ne représentait plus que 50% du montant 2010, le reste étant compensé par la Taxe d'Habitation départementale.

Aujourd'hui, l'impôt économique s'élève à 2 096 711 € et on retrouve presque le niveau de 2010 ce qui témoigne que notre politique volontariste en matière de développement économique porte ses fruits !

En conséquence cette hausse des bases fiscales permet de limiter le besoin de recettes fiscales nouvelles pour la CCPH. A noter toutefois que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) reste une recette volatile qui peut évoluer de manière significative à la hausse comme à la baisse chaque année. Elle sera naturellement dès l'année prochaine fortement impactée par la crise sanitaire.

RECETTES FISCALES ET DOTATIONS 2020

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	854 370 €	881 594 €	959 904 €	1 085 748 €	1 015 203 €	1 024 375 €	1 062 125 €	1 104 713 €	1 145 203 €
CVAE	396 159 €	501 028 €	471 324 €	417 233 €	497 011 €	521 650 €	520 338 €	653 809 €	635 087 €
IFER	55 162 €	68 343 €	71 995 €	80 067 €	81 404 €	97 871 €	102 269 €	91 472 €	92 390 €
TASCOM	213 483 €	228 153 €	219 761 €	211 481 €	212 532 €	299 983 €	201 757 €	219 338 €	224 031 €
DUSTP	30 828 €	24 266 €	19 100 €	12 619 €	10 702 €	3 352 €	- €	- €	- €
FDPTP	35 774 €	35 000 €	46 667 €	51 982 €	61 932 €	66 506 €	59 547 €	62 850 €	60 000 €
TH	1 223 996 €	1 265 928 €	1 304 503 €	1 608 731 €	1 585 254 €	1 831 494 €	1 976 285 €	2 212 277 €	2 246 130 €
ALLOC COMP TH	104 509 €	101 813 €	125 336 €	117 055 €	92 031 €	146 021 €	150 944 €	158 494 €	164 644 €
FNB	6 259 €	6 484 €	6 888 €	7 994 €	7 925 €	9 788 €	9 772 €	9 988 €	10 024 €
TAXE ADD FNB	22 918 €	25 868 €	35 874 €	32 820 €	30 264 €	36 632 €	34 528 €	35 228 €	34 213 €
FB	- €	- €	- €	336 005 €	345 008 €	392 651 €	405 930 €	418 480 €	428 360 €
FPIC (part CCPH)	30 107 €	72 948 €	129 455 €	175 157 €	232 754 €	213 882 €	210 460 €	271 111 €	271 111 €
Reversement de fiscalité PFF				-583 357 €	-583 357 €	- 583 357 €	-605 342 €	-588 853 €	-588 583 €
Reversement 4 communes						- 124 205 €	-124 205 €	-124 205 €	-124 205 €
Total 1	2 973 565€	3 211 425€	3 390 807 €	3 553 135 €	3 588 663 €	3 946 643 €	4 004 408 €	4 524 702 €	4 598 405 €
Dotation interco	747 246 €	712 905 €	760 210 €	614 555 €	554 664 €	526 797 €	531 152 €	583 055 €	622 103 €
Dotation compensation	319 511 €	313 649 €	310 242 €	303 471 €	297 599 €	292 137 €	286 087 €	279 469 €	274 359 €
Total 2	1 066 757€	1 026 554€	1 070 452 €	918 026 €	852 263 €	818 934 €	817 239€	862 524 €	896 462 €
TOTAL (1+2)	4 040 322€	4 237 979€	4 461 259 €	4 471 161 €	4 440 926 €	4 765 577 €	4 821 647 €	5 387 226 €	5 494 867 €
Reversement TH (-)									- 197 491 €
TOTAL GENERAL	4 040 322€	4 237 979€	4 461 259 €	4 471 161 €	4 440 926 €	4 765 577 €	4 821 647 €	5 387 226 €	5 297 376 €

Avant le reversement prévisionnel de la TH (loi de finances 2020), nos recettes progressent de plus de 100 000 €

IV. Taux d'imposition 2020

- **Foncier Bâti : 2,59 %**
- **Foncier Non Bâti : 2,86 %.**
- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,68 %**
- **Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 1,15 %**

V. Niveau d'endettement de la collectivité

LA CCPH DISPOSE D'UNE SOLVABILITE FINANCIERE TRES SAIN

Le recours à l'emprunt pour financer les nouveaux équipements a été opéré en 2017 et 2018 pour 1 200 000 € ce qui a été permis en raison d'un endettement quasi nul de la CCPH.

Notre taux d'endettement sur le budget principal est de 12% alors qu'une collectivité est dite en bonne santé quand son taux d'endettement est inférieur à 90%. Nous avons donc de très grandes marges pour l'avenir. Notre capacité de désendettement est naturellement basse soit moins de une année.

A titre de comparaison, notre EPCI a un ratio de 50 € / habitant pour le remboursement de sa dette contre 185 € pour la moyenne de notre strate.

Aucun emprunt n'est donc inscrit au budget 2020.

La bonne santé financière de notre EPCI peut se mesurer du point de vue de son endettement (**ratios 5 et 11**). Même si ces ratios **5 et 11** se sont légèrement dégradés du fait de la mobilisation de deux emprunts en 2017 et 2018, nous restons très en deçà des EPCI de notre strate et conservons de réelles marges.

	Ratio 5	Ratio 11
Strate (CC à FPU)	185	56,8 %
CCPH	49,55	12,42 %

***Ratio 5 = Dette/population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio_11).*

***Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.*

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE



Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2019	Année d'extinction
Caisse d'Epargne	4,06 %	Principal	20 562,27 €	2020
CAF	0,00 %	Principal	1 874,00 €	2020
CAF	0,00 %	Principal	8 198,68 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	765 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	269 225,90 €	2028
TOTAL			1 064 860,85 €	
Caisse d'Epargne	2,96 %	OM	11 386,86 €	2020
Caisse d'Epargne	2,19 %	OM	105 359,83 €	2029
TOTAL			116 746,69 €	
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	94 472,86 €	2023
Caisse d'Epargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL		GENERAL	2 076 080,40 €	

Sur les 5 emprunts restants au Budget principal, 2 s'éteignent en 2020. Le capital restant dû est de 1 276 080 €, ce qui est très faible.

En effet, l'emprunt à court terme de 800 000 € au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD au 31/12/2019	Terme de l'engagement
SEDIA	2 000 000 €	800 000 €	80 697,57 €	2020
SEDIA	500 000 €	200 000 €	41 666,85 €	2021
SEDIA	790 000 €	632 000 €	42 004,55 €	2020
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	29 706,62 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	2 105 904,84 €	2030
TOTAL	5 553 000 €	2 763 500 €	2 299 980,43 €	

La CCPH garantit actuellement 5 emprunts : 4 pour SEDIA pour l'opération immobilière Acier + et 1 pour ACTION 70 (Hôtel d'entreprises des Guinnottes) à des hauteurs variant de 40% à 80% selon les prêts.

Le total du Capital Restant Dû (CRD) de ces emprunts est de 2 299 980,43 € au 31/12/2019 et 2 emprunts s'éteindront en 2020 et 1 autre en 2021. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires.

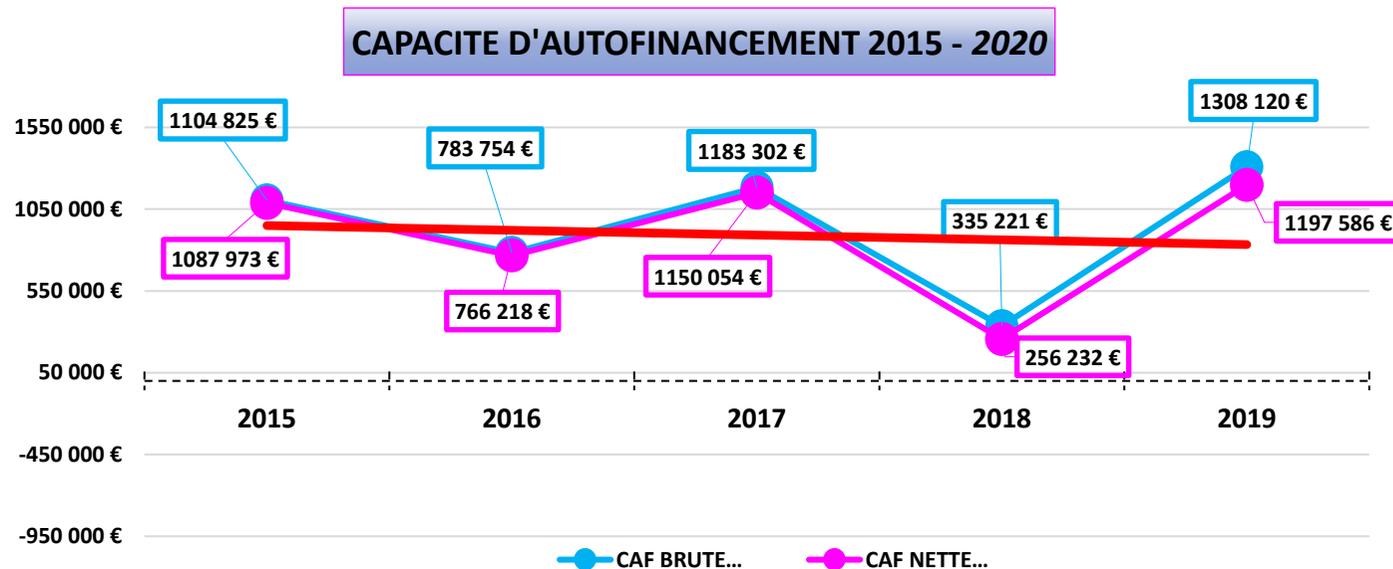


En 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de 100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons repris en 2017 pour financer le Très Haut Débit. Il convient cette année d'alimenter cette provision pour provisionner le risque du dernier emprunt garanti pour l'extension d'Acier+.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Sur la période 2014-2019 notre épargne de gestion se situe à un excellent niveau. L'épargne nette moyenne est de 946 000 € pour 1 200 000 € en 2019. Une baisse de notre épargne a été connue en 2018, année où nous avons versé 1 000 000 € de cotisation au syndicat Haute Saône numérique.

Si la moitié de l'épargne nette moyenne était affectée aux remboursements d'annuités de la dette, nous pourrions emprunter plus de 6 000 000 € hors subvention !



VI. Effectifs et charges de personnel

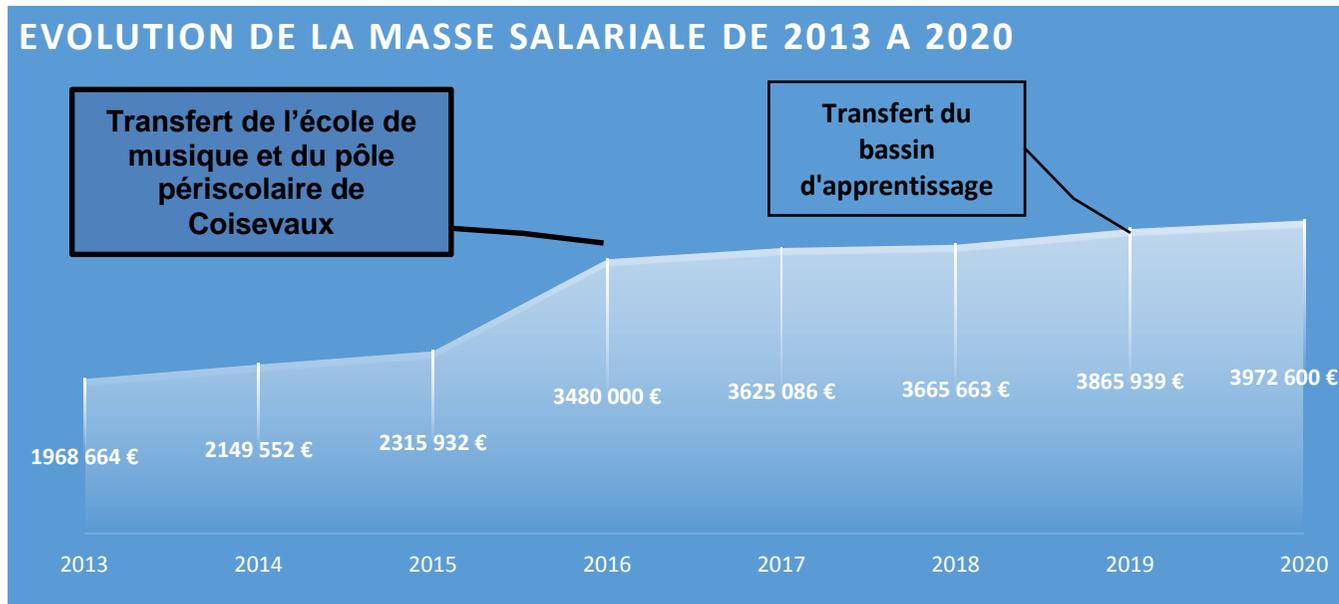
La masse salariale représente un chapitre majeur du budget communautaire avec une enveloppe de **3 972 600 €**.

Comparativement au budget réalisé en 2019 (3 865 939,66 €), elle est en augmentation de 2,76 % et ce sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Les dépenses supplémentaires
 - Coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et créations de postes + 37 000 €
 - Marge pour les imprévus + 30 000 €
 - Revalorisation du RIFSEEP +9 520 €
 - Hausse du versement transport + 5 800 €
 - Augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire : +23 000 €

Augmentation du taux pour la subvention COS : + 1 200 €

- Des recettes et des économies
 - Refacturation de charges -73 035 €
 - Remboursement connu des assurances – 60 000 €



129 agents composent les effectifs de la
CCPH au 1^{er} janvier 2020
Pour 99.66 équivalents temps plein

VII. Présentation par chapitre

BUDGET 2019/2020 PAR CHAPITRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE

FONCTIONNEMENT

		2019		2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
011	Charges à caractère général	1 785 748,95 €	1 444 934,74 €	2 204 572,00 €
012	Charges de personnel	3 905 950,00 €	3 865 939,66 €	3 972 800,00 €
014	Atténuations de produits	543 235,00 €	543 234,83 €	749 280,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	130 300,00 €
023	Virement à la section investissement	665 735,00 €	0,00 €	1 247 903,36 €
042	Opérations d'ordre entre sections	398 375,26 €	613 858,90 €	450 461,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 064 180,00 €	1 172 105,57 €	1 289 395,00 €
66	Charges financières	14 701,79 €	14 587,74 €	10 832,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 314,00 €	7 511,10 €	22 803,00 €
68	Provision pour risque locatif	0,00	0,00 €	200 000,00 €
Total DEPENSES		9 386 240,00 €	7 662 172,54 €	10 278 346,36 €
		2019		2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
002	Excédent antérieur reporté	912 568,67 €	912 568,67 €	2 019 617,36 €
013	Atténuation de charges	44 133,47 €	98 302,20 €	60 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	6 363,00 €
70	Produits de services	929 912,00 €	932 996,77 €	881 076,00 €
73	Impôts et taxes	5 016 043,00 €	5 201 131,25 €	5 068 771,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 154 820,00 €	2 102 688,35 €	2 226 731,00 €
75	Autres produits	9 200,00 €	13 804,88 €	12 575,00 €
77	Produits exceptionnels	57 306,00 €	222 814,85 €	3 213,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	255 894,42 €	255 894,42 €	0,00 €
Total RECETTES		9 386 240,00 €	9 746 563,83 €	10 278 346,36 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-044_2020-DE

		2019		2020
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	676 399,31 €	676 399,31 €	36 579,86 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,14 €	0,00 €	160 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	6 363,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 400,00 €	0,00 €	203 400,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	66 240,00 €
16	Remboursements d'emprunts	124 151,76 €	124 151,76 €	115 448,00 €
20	Immobilisations incorporelles	139 168,60 €	41 759,09 €	124 678,00 €
204	Subventions d'équipement	304 582,00 €	151 739,85 €	526 495,00 €
21	Immobilisations corporelles	742 745,27 €	308 627,45 €	512 407,85 €
23	Immobilisations en cours	3 199 576,48 €	2 010 615,59 €	2 325 824,58 €
27	Autres immobilisations financières	12 000,00 €	11 760,00 €	11 600,00 €
Total DEPENSES		5 408 386,00 €	3 331 415,49 €	4 089 036,29 €
		2019		2020
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	665 735,00 €	0,00 €	1 247 903,36 €
040	Opérations d'ordre entre sections	398 375,26 €	613 858,90 €	450 461,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	509 923,74 €	815 160,00 €	449 549,13 €
13	Subventions d'investissement	3 466 322,00 €	1 709 508,91 €	1 941 122,80 €
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	244 852,00 €	27 726,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	23 178,00 €	28 581,82 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Total RECETTES		5 408 386,00 €	3 294 835,63 €	4 089 036,29 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à **10 278 346,36 €**.

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Le chapitre 011 est budgétisé à hauteur de **2 204 572,00 €**. Il est en hausse de 23,45 % par rapport au budget 2019 (1 785 748,95 €).

Les explications de cette hausse sont pour partie les suivantes :

- Service 01 : - Achats de masques et de gel pour + 73 850 €. Ces dépenses seront couvertes majoritairement par la participation des communes pour 35 000 € et par une participation de l'état pour 22 000 €, soit un reste à charge pour la CCPH de 17 500 €.
- Service 07 : + 122 482 € Délégation de Service Public (DSP) suite au renouvellement à la hausse de la délégation cette année.
- Service 101 : + 56 680 € avec le Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle (CTDCEAC), le Contrat Territoire Lecture (CTL) et le projet Multiprise mais ces dépenses appellent aussi des recettes en contrepartie.
- Service 140 : + 54 077 € puisque le bassin d'apprentissage voit ses charges de fonctionnement en année pleine.

CHAPITRE 012 : Frais de personnel

3 972 600 € sont prévus à ce chapitre (détail page 10)

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » d'un montant de **749 280 €**, est en hausse de 37,93 % par rapport à 2019, ce qui s'explique par le remboursement prévisionnel de la part de Taxe d'Habitation perçue entre 2017 et 2019 suite à l'augmentation du taux, soit 197 700 €. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stable **337 244 €** et les attributions de compensation représentent **214 336 €** contre 205 991 € en 2019.

Au 022 « *Dépenses imprévues de fonctionnement* », **130 300 €** ont été budgétés.

Au 023 « *Virement à la section d'investissement* », **1 247 903,36 €** ont été inscrits. Cette somme permet d'alimenter notre programme d'investissements.

Au chapitre 042, *les amortissements* représentent **450 461 €**.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » s'élève à **1 289 395 €**. Il comprend essentiellement : la contribution au SDIS à hauteur de **332 035 €**, la contribution à Haute Saône Numérique pour **195 000 €** les indemnités d'élus pour **128 350 €**, le fonds de concours permanent à la Ville pour **376 000 €**, et celui relatif au PFF pour **9 000 €**, la subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC des Champs Piot à hauteur de **74 760 €**. On y trouve également les subventions à verser aux

associations, mais également au Pôle Métropolitain, ou au Pôle Energie par exemple. Notre charge financière au chapitre 66 est inscrite au niveau faible d'endettement.

Au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » sont prévus **20 000 €** pour une indemnité d'éviction et **2 803 €** pour des annulations de factures Médiathèque et des admissions en non-valeur au Périscolaire.

Au Chapitre 68 « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » est inscrite une provision de **200 000 €** pour alimenter celle existante de 103 004,94 € concernant ACIER+.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre *l'excédent antérieur reporté* au chapitre 002 pour **2 019 617,36 €**, les recettes de fonctionnement proviennent principalement des chapitres 73 et 74.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » s'élève à **5 068 771 €** et comprend les recettes fiscales détaillées plus haut.

Le chapitre 74 « *Dotations, subventions et participations* » se fixe à **2 226 731 €**. Il comprend essentiellement les dotations et les aides de la CAF.

60 000 € sont inscrits au chapitre 013 « *Atténuations de charges* » au titre des remboursements de salaires.

Avec un montant de **881 076 €** au chapitre 70 « *Produits des services, du domaine et ventes diverses* », on mesure la hauteur des services à la population facturés en régie. On peut y constater une baisse de 5,25 % par rapport aux prévisions 2019 (929 912 €), ceci en lien avec le Covid19.

Au Chapitre 042 « *Opérations d'ordre entre sections* » **6 363 €** sont prévus au titre des écritures d'ordre.

Au Chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » **12 575 €** sont inscrits au titre de loyers à percevoir.

Au chapitre 77 « *subventions exceptionnelles* », **3 213 €** ont été prévus.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200618-044-2020-DE

La section d'investissement s'élève à **4 089 036,29€** dont 880 276,87 de restes à réaliser en dépenses et 852 082,80 € de restes à réaliser détaillées dans le programme d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » **36 579,86 €** sont inscrits.

160 000 € sont inscrits en « *dépenses imprévues* » au chapitre 020.

6 363 € d'écritures d'ordre sont inscrits au chapitre 040.

Au chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » **203 400 €** sont prévus et concernent le remboursement du FCTVA perçu à tort concernant les écritures des opérations des Guinnottes reportées dans le budget annexe.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissements* » est provisionné à hauteur de **66 240 €**, et correspond à une subvention du département à inscrire dans le budget annexe des Guinnottes (par annulation au BP).

Le remboursement du capital de nos emprunts est prévu pour **115 448 €**.

Le chapitre 20 « *Immobilisations corporelles* » est provisionné à hauteur de **124 678 €** dont **86 624 €** pour de frais d'études.

Au Chapitre 204 « *Subventions d'équipement versées* » **526 495 €** sont inscrits et concernent l'ensemble des fonds de concours versés.

Les « *Immobilisations corporelles* » au chapitre 21 s'élèvent à **512 407,85 €** et les « *Immobilisations en cours* » du chapitre 23 se fixent à **2 325 824,58 €**. Ces 2 chapitres concernent les travaux et honoraires divers affectés aux différentes opérations qui sont détaillées par la suite.

Le chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » s'élève à **11 600 €** et concerne l'achat d'actions SEDIA, déjà voté.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », **1 247 903,36 €** ont été inscrits.

450 461 € d'amortissements sont budgétés au chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* ».

Le chapitre 10 se fixe à **449 549,13 €** et concerne le FCTVA.

Les « *subventions d'investissement* » du chapitre 13 s'élèvent à **1 941 122,80 €** réparties entre les différents partenaires et majoritairement le Département et l'État.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°045/2020

Objet : Attribution d'une subvention au COS

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.48 %, en légère hausse.

Le montant de la subvention 2020 serait donc de 27 083 €. Les crédits ont été prévus aux budgets.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2020 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 27 083 € et de voter le taux de 0.48 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°046/2020

Objet : Pacte fiscal et financier – régime dérogatoire au FPIC

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **ACTE** de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt dans le pacte fiscal avec reversement intégral de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes pour 2020 avec régime dérogatoire au FPIC.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°047/2020

Objet : Fonds de concours

Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°048/2020

Objet : Budget Principal – Maintien et Reprise sur provision

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets. Par délibération 64/2019, le conseil communautaire a approuvé :

- une reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement, destinée à couvrir les charges des nouveaux équipements, ce qui portait son solde à 255 105,58 €
- et le maintien d'une provision pour risques et charges financiers d'un montant de 103 004,94 € relative à la garantie d'emprunt Sédia.

Afin de garantir la couverture du risque lié à ACIER+, il est proposé d'augmenter cette provision de 200 000 €.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 4 abstentions)
CONFIRME :

- L'augmentation de la provision pour risques et charges financier concernant ACIER+, à hauteur de 200 000 €, ce qui porte son solde à 303 004,94 €.
- Le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 255 105,58 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-048_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°049/2020

Objet : Ressources humaines - Avancement de grade – création suppression d'emplois

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, certains agents peuvent bénéficier en 2020 d'un avancement de grade. Leur dossier a ainsi été présenté à la CAP du CDG 70 qui a émis un avis favorable. Il est donc proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de postes	Poste à Supprimer Grade actuel	Nombre de postes	Poste à créer suite à avancement de grade ou promotion interne	Date de transformation de poste
1	Poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 10/16ème	1	Poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet 10/16ème	01/07/2020
1	Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet	1	Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet	01/07/2020
1	Poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	1	Poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	01/10/2020
1	Poste d'adjoint administratif à temps complet	1	Poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2020

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-049_2020-DE

2	Postes d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	2	Postes d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet	1 poste au 01/07/2020 1 poste au 01/11/2020
1	Poste d'adjoint du patrimoine à temps complet	1	Poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	12/11/2020

Les Conseillers communautaires à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés **DECIDENT** de:

- Supprimer un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 10/16ème à la nomination conjointe entre les deux employeurs territoriaux.
- Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe au 1^{er} juillet 2020
- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2020.
- Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} juillet 2020.
- Supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2020.
- Supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2020.
- Supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au 12 novembre 2020.
- Créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet 10/16^{ème} au 1^{er} juillet 2020.
- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet au 1^{er} juillet 2020.
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au 1^{er} octobre 2020.
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 1^{er} juillet 2020.
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet au 1^{er} juillet 2020.
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet au 1^{er} novembre 2020.
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet au 12 novembre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-049_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°050/2020

Objet : Créations de postes

Service périscolaire :

Le Président expose qu'une réorganisation du service périscolaire nécessite la création d'un poste de cadre B chargé de prendre en charge la gestion d'un pôle périscolaire (direction) mais aussi mettre en place des projets communautaires et la gestion des mini camps.

Ce poste à responsabilité relève du cadre d'emplois des animateurs territoriaux de catégorie B.

Service Entretien :

Le Président expose qu'un agent technique chargé de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments a obtenu une mutation interne sur un poste d'adjoint d'animation. Le poste libéré par cet agent a été confié à un agent déjà présent dans la collectivité. Il lui a été proposé un poste d'adjoint technique à 28 heures au lieu de 17 h 30.

Service Environnement Déchets :

Pour la promotion et la qualité du tri sélectif auprès des usagers de la CCPH, il est proposé de créer un poste d'ambassadeur de tri.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-050_2020-DE



Le Conseil communautaire à l'unanimité (une abstention) des suffrages exprimés **DECIDE** de :

- Créer un poste d'animateur territorial à temps complet à effet du 1^{er} septembre 2020.
- Créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} à effet du 1^{er} septembre 2020.
- Supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 17.5/35^{ème} à effet du 1^{er} septembre 2020.
- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet à effet du 1^{er} juillet 2020.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-050_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°051/2020

Objet : Ressources Humaines : Transformations de postes – créations et suppressions d'emplois :

Le Président expose qu'il y a lieu de transformer les postes suivant suite à des démissions ou des départs en retraite afin que les remplacements puissent s'effectuer sur les grades correspondants aux besoins de la collectivité au cours de l'année 2020.

Nombre de postes à supprimer	Grade	Nombre de postes à créer	Grade	Date d'effet
1	Poste d'adjoint d'animation principal de 1ere classe à temps non complet 22/35ème	1	Poste d'adjoint d'animation à temps non complet 22/35ème	1/10/2020
1	Poste d'Adjoint technique à temps non complet 30/35ème	1	Poste d'Adjoint administratif à 30/35ème	01/07/2020
suppression au départ retraite	Poste adjoint du patrimoine principal de deuxième classe à temps complet	1	Poste d'adjoint du patrimoine à temps complet	01/08/2020
1	Poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à 30/35ème	1	Poste d'adjoint principal d'animation de 2eme classe à 30/35ème	01/09/2020

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-051_2020-DE



Le Conseil Communautaire à l'unanimité (une abstention) des suffrages exprimés **DECIDE** :

- de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 1ere classe à temps non complet à 22/35ème au 1^{er} octobre 2020
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35ème au 1^{er} juillet 2020.
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet à la date du départ en retraite de l'agent (attente réponse de la cnracl)
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} à temps non complet 30/35ème au 1^{er} septembre 2020.

- de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 22/35ème au 1^{er} octobre 2020.
- de créer un poste d'adjoint administratif à 30/35ème au 1^{er} juillet 2020.
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au 1^{er} août 2020.
- de créer un poste d'adjoint principal d'animation de deuxième classe à temps non complet 30/35ème au 1^{er} septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-051_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°052/2020

Objet : Modulation de la TASCOM

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 vote contre, 4 abstentions) **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM à effet de 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°053/2020

Objet : Vote des taux Ménages

Le Président explique que le budget a été élaboré avec application du pacte fiscal.

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (un vote contre et 4 abstentions) **DECIDE** de voter les taux ménages comme suit :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-053_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°054/2020

Objet : Vote du Taux de CFE

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 4 abstentions) **DECIDE** de voter un taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) de 25.68%.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-054_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°055/2020

Objet : Adoption du budget annexe Ordures ménagères 2020

Le Président expose que le Budget 2020 est construit sur la base d'une redevance dont les tarifs ont été maintenus (délibération n°196/2019 du 6 décembre 2019).

Pour établir ce nouveau budget, nous avons anticipé une baisse de la part variable du 1er semestre 2020 sur certains établissements (scolaires, restaurations, etc.) qui ont dû interrompre leur activité pendant le confinement lié à la crise sanitaire Covid-19. Les premiers constats de collecte laissent entrevoir que la baisse d'activité des gros établissements ne se traduit pas par une baisse des tonnages sur l'ensemble des communes. Nous pouvons observer une augmentation des volumes collectés sur le résidentiel.

Le Budget 2020 a été construit sur la base d'un tonnage OM traité de 3060 tonnes (proche des résultats des quatre dernières années). Il prend en compte les nouveaux tarifs du SYTEVOM soit 120 € HT /tonnes traitées et 20 € HT de cotisation par habitant.

Depuis la mise en place du tri sélectif en porte à porte, le service déchet n'a pas connu d'évolution majeure dans son organisation. Deux constats peuvent être faits : d'une part nous observons un résultat d'exploitation qui s'érode progressivement en raison de la stabilisation du produit de la REOMI depuis plus de 10 ans maintenant mais d'autre part nos investissements peuvent s'autofinancer pour les années à venir.

Les projections réalisées sur ce budget jusqu'en 2026, prenant en compte les futurs investissements et la provision constituée, permettent de confirmer la capacité pour ce budget à s'autofinancer par les excédents d'investissement lesquels se reconstituent grâce aux amortissements.

Pour autant ces projections démontrent le juste équilibre de la section de fonctionnement et la nécessité de réintégrer progressivement la provision à partir de 2021, il faudra rapidement trouver de nouvelles recettes de fonctionnement afin d'être en capacité d'équilibrer la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-055_2020-DE



Le budget 2020 s'équilibre à 1 654 000 € en fonctionnement et à 475 924 € en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « ordures ménagères » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-055_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Berger Levault', enclosed within a blue rectangular box.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°056/2020

Objet : Budget annexe Ordures ménagères - Provisions pour risques et charges

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Par délibération 66/2018, le conseil communautaire avait décidé de reprendre la provision constituée à hauteur de 116 174.13 € et de constituer une nouvelle provision d'un montant de 447 799.47 € afin de faire face aux dépenses futures de fonctionnement sur ce budget.

Le conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **APPROUVE** le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 447 799.47 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-056_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°057/2020

Objet : Adoption du budget annexe Transport

Le Président expose que ce budget 2020 Transport traduit la prise de compétence pleine par la CCPH en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité qu'elle détient depuis juillet 2019. La CCPH est de fait membre du syndicat mixte de transport créé à l'échelle du pôle métropolitain.

Ce budget se distingue donc de ceux des années précédentes qui étaient exclusivement réservés au transport à la demande HERIVA.

Désormais le budget annexe TRANSPORT comprend plusieurs services :

- Le TAD HERIVA qui a été créé en 2010 et qui se situe à présent sur un rythme de croisière.
- La ligne expérimentale en direction de l'hôpital médian et de la gare LGV, opérationnelle depuis Janvier 2020.
- La gestion des transports scolaires par transfert de la Région, sachant que sur ce volet, aucune inscription budgétaire n'a été prévue puisque les discussions avec la Région sur les modalités financières ont été interrompues en raison du COVID 19. Une fois les transactions financières finalisées, une DM viendra ajuster le budget en dépenses (transfert des marchés de transport) et en recettes (attribution de compensation de la Région).
- L'expérimentation d'un transport régulier depuis Héricourt en direction des agglomérations et bassins d'emplois, service qui reste à définir et à organiser à présent.

Conformément aux orientations budgétaires et aux décisions prises par l'assemblée en début d'année 2020, ce budget prend en compte la hausse du Versement Transport (VT) qui passe au 1er juillet 2020 de 0,30% à 0,50% (maximum de 0,60%).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-057_2020-DE



Cette hausse du VT permet à la CCPH de se doter d'une nouvelle recette pour financer dès que possible le développement des mobilités sur le Pays d'Héricourt en lien les nouveaux besoins des habitants et en connexion avec les territoires voisins. Son organisation au sein d'un véritable service Mobilités de la CCPH reste à définir. La création d'un premier emploi à temps complet affecté à la gestion du service en constitue une étape.

A noter que notre marché de transport prend fin au 31 décembre 2020 et qu'une nouvelle consultation doit être rapidement lancée. Une réflexion d'ensemble sur l'offre de transport doit donc être conduite dès à présent puisque la CCPH par ailleurs gère les transports périscolaires et les transports en direction du bassin d'apprentissage.

Le budget annexe Transport 2020 s'équilibre à 410 258,00 € en fonctionnement et à 18 747,82€ en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « transport » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-057_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Ce budget 2020 Transport traduit la prise de compétence pleine par la CCPH en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité qu'elle détient depuis juillet 2019. La CCPH est de fait membre du syndicat mixte de transport créé à l'échelle du pôle métropolitain.

Ce budget se distingue donc de ceux des années précédentes qui étaient exclusivement réservés au transport à la demande HERIVA.

Désormais le budget annexe TRANSPORT comprend plusieurs services :

- Le TAD HERIVA qui a été créé en 2010 et qui se situe à présent sur un rythme de croisière.
- La ligne expérimentale en direction de l'hôpital médian et de la gare LGV, opérationnelle depuis Janvier 2020.
- La gestion des transports scolaires par transfert de la Région, sachant que sur ce volet, aucune inscription budgétaire n'a été prévue puisque les discussions avec la Région sur les modalités financières ont été interrompues en raison du COVID 19. Une fois les transactions financières finalisées, une DM viendra ajuster le budget en dépenses (transfert des marchés de transport) et en recettes (attribution de compensation de la Région).
- L'expérimentation d'un transport régulier depuis Héricourt en direction des agglomérations et bassins d'emplois, service qui reste à définir et à organiser à présent.

Conformément aux orientations budgétaires et aux décisions prises par l'assemblée en début d'année 2020, ce budget prend en compte la hausse du Versement Transport (VT) qui passe au 1^{er} juillet 2020 de 0,30% à 0,50% (maximum de 0,60%).

Cette hausse du VT permet à la CCPH de se doter d'une nouvelle recette pour financer dès que possible le développement des mobilités sur le Pays d'Héricourt en lien les nouveaux besoins des habitants et en connexion avec les territoires voisins. Son organisation au sein d'un véritable service Mobilités de la CCPH reste à définir. La création d'un premier emploi à temps complet affecté à la gestion du service en constitue une étape.

A noter que notre marché de transport prend fin au 31 décembre 2020 et qu'une nouvelle consultation doit être rapidement lancée. Une réflexion d'ensemble sur l'offre de transport doit donc être conduite dès à présent puisque la CCPH par ailleurs gère les transports périscolaires et les transports en direction du bassin d'apprentissage.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 410 258,00 €

En dépenses

▪ Le **Chapitre 011 charges à caractère général** s'élève à **353 570,00 €** et comprend à titre principal la rémunération du prestataire pour 170 000 € au titre du TAD et une enveloppe de 166 270 € pour le développement de l'offre de transport

S'ajoutent des crédits à hauteur de 17 300 € au titre des frais de gestion du service, dont 8 000 € pour des honoraires et 6 000 € pour catalogues et imprimés.

▪ Le **Chapitre 012, charges de personnel**, s'élève à **31 800 €**. Un mi-temps administratif est facturé par le budget principal pour la gestion du transport à la demande soit la somme de 14 300 € et à compter du 1er juin, un temps complet est affecté à la gestion de la compétence mobilité, soit la somme de 17 500 €.

▪ Au **chapitre 014 atténuations de produits**, **10 000 €** sont prévus pour des remboursements de versement Transport qui seraient perçus à tort.

▪ Au **Chapitre 022 dépenses imprévues** **12 001,00 €** ont été inscrits.

▪ **Chapitre 042 opérations d'ordre**, les amortissements sont prévus pour **2 887,00 €**.

En recettes

▪ *L'excédent reporté* au chapitre 002 est de **22 806,15 €**.

▪ **Chapitre 042 opérations d'ordre**, **451,00 €** correspondent aux amortissements des subventions.

▪ **Chapitre 70 Ventes de produits, prestations de services** : **15 000 €** : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande.

▪ Le **Chapitre 73 Produits issus de la fiscalité** concerne le Versement Transport prévue à hauteur de **330 000 €**. Son taux de 0,30 % passera à 0,5 % à compter du 1^{er} juillet.

▪ Le **Chapitre 74, subventions d'exploitation**, concerne la participation de la Région au transport à la demande pour **42 000 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 18 747,82 €

En dépenses

▪ Le **Chapitre 040 opérations d'ordre** concerne l'amortissement des subventions pour **451,00 €**.

▪ **10 000 €** sont prévus au **Chapitre 21** et **8 296,82 €** au **Chapitre 23**. Ces crédits permettront l'acquisition de mobilier urbain Hériva.

En recettes

▪ On retrouve *l'excédent reporté* pour **15 860,82 €** au **Chapitre 001** et **2 887,00 €** d'amortissements au **Chapitre 040 opérations d'ordre**.

Équilibre du budget

Le budget annexe Transport 2020 s'équilibre à 410 258,00 € en fonctionnement et à 18 747,82€ en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	199 776,82 €	156 649,02 €	353 570,00 €
012	Charges de personnel	14 300,00 €	0,00 €	31 800,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	12 001,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 885,18 €	2 885,18 €	2 887,00 €
Total DEPENSES		221 962,00 €	159 534,20 €	410 258,00 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	22 806,15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	15 600,00 €	14 811,35 €	15 000,00 €
73	Produit de fiscalité	125 000,00 €	125 000,00 €	330 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	80 911,00 €	42 078,00 €	42 000,85 €
Total RECETTES		221 962,00 €	182 340,35 €	410 258,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT I

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	6 064,82 €	204,00 €	8 296,82 €
Total DEPENSES		16 515,82 €	655,00 €	18 747,82 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	13 630,64 €	13 630,64 €	15 860,82
040	Opérations d'ordre entre sections	2 885,18 €	2 885,18 €	2 887,00 €
Total RECETTES		16 515,82 €	16 515,82 €	18 747,82 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 12 juin 2020	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<u>Etaient présents</u> : Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires
Nbre de membres présents	37
Nbre de suffrages exprimés	45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°058/2020

Objet : Adoption du budget annexe CAPC

Le Président expose que le budget 2020 est construit avec un taux d'occupation en baisse puisque 2 entreprises ont annoncé quitter les lieux en cours d'année.

Rappelons que la CCPH occupe désormais un plateau pour héberger ses services Ressources Humaines et Finances puis afin d'améliorer les conditions de travail des agents dans l'attente du nouveau siège, un autre plateau sera aménagé pour séparer les services RH et Finances trop à l'étroit actuellement. 5 locataires occupent des cellules en 2020.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années à venir. Il n'est pas prévu cette année de subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.

Par ailleurs ce budget bénéficie d'une provision pour risque locatif constituée progressivement et qui s'élève à 48 786,38 € soit une année de loyers.

Le budget 2020 du Centre d'Affaires Pierre Carmien s'équilibre à 122 723,00 € en fonctionnement et à 168 775,92 € en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « Centre d'affaires Pierre Carmien » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Ce budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle retenue en 2018 et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA.

Points forts

Le budget 2020 est construit avec un taux d'occupation en baisse puisque 2 entreprises ont annoncé quitter les lieux en cours d'année.

Rappelons que la CCPH occupe désormais un plateau pour héberger ses services Ressources Humaines et Finances puis afin d'améliorer les conditions de travail des agents dans l'attente du nouveau siège, un autre plateau sera aménagé pour séparer les services RH et Finances trop à l'étroit actuellement.

5 locataires occupent des cellules en 2020.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années à venir.

Il n'est pas prévu cette année de **subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.**

Par ailleurs ce budget bénéficie d'une provision pour risque locatif constituée progressivement et qui s'élève à 48 786,38 € soit une année de loyers.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 122 723,00 €

→ Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à **38 285,00**. Ce chapitre comprend les principaux postes suivants :

- Chauffage urbain: 11 500,00 €
- Taxe foncière / Assurances : 6 750,00 € / 705,00 €
- Entretien de bâtiment / locaux : 6 000,00 € / 600,00 €
- Mandat de Gestion au SIRES : 4 400,00 €
- Maintenance ascenseur et alarme : 3 500,00 €
- Autres charges (eau, électricité, télécoms) : 3 480,00 €
- Fournitures diverses : 1 350,00 €

→ Le **chapitre 012 Charges de personnel** s'élève à **4 000,00 €** et concerne le remboursement de salaire de l'agent d'entretien qui est rémunéré sur le budget principal puis facturé au budget annexe.

→ **1926,00 €** de *dépenses imprévues* sont inscrites au **chapitre 022**

→ **74 739,00 €** sont inscrits au **chapitre 042 opérations d'ordre** pour les amortissements du Centre d'Affaires.

→ **3 773,00 €** représentent notre *charge financière* au **chapitre 66** pour l'emprunt souscrit en 2008.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 122 723,00 €

→ L'excédent reporté au **002** est de **18 106,14€**.

→ Au **chapitre 042 opérations d'ordre** sont amorties les subventions pour **41 617,00 €**.

→ Les *produits des services* du **chapitre 70** concernent les charges qui sont refacturées au locataire soit un montant de **17 999,86 €**.

→ Les loyers à encaisser sont inscrits au **chapitre 75 autres produits de gestion courante** et sont évalués à **45 000,00 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 168 775,92 €

→ On retrouve au **chapitre 040 opérations d'ordre**, l'amortissement des subventions pour **41 617,00 €**.

→ Au **chapitre 16 emprunts et dettes assimilées** sont prévus le remboursement du capital de l'emprunt pour **23 687,00 €**.

→ Les **chapitres 20 immobilisations incorporelles (1000 €)** et **21 immobilisations corporelles (3 039 €)** permettront l'achat de mobilier pour la nouvelle cellule qui accueillera le service R-H /Finances.

→ **25 000 €** des crédits prévus au **chapitre 23 immobilisations en cours (99 433 €)** sont destinés à aménager la nouvelle cellule, le reste permet d'équilibrer la section, excédentaire de plus de **94 000 €** en 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 168 775,92 €

→ **94 036,92 €** proviennent de *l'excédent d'investissement reporté* au **chapitre 001**.

→ Les amortissements sont inscrits pour **74 739,00 €** au **chapitre 040 opération d'ordre**

Équilibre du budget

Le budget 2020 du Centre d'Affaires Pierre Carmien s'équilibre à 122 723,00 € en fonctionnement et à 168 775,92 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE CAPC 2020

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	40 251,38 €	33 495,49 €	38 285,00 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €	3 892,50 €	4 000,00 €
022	Dépenses imprévues	3 600,00 €	0,00 €	1 926,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	75 835,77 €	75 835,77 €	74 739,00 €
66	Charges financières	4 793,84 €	4 793,84 €	3 773,00 €
Total DEPENSES		128 480,99 €	118 017,60 €	122 723,00 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
002	Excédent antérieur reporté	20 865,46 €	20 865,46 €	18 106,14 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	41 617,00 €
70	Produits des services	19 000,00 €	23 408,91 €	17 999,86 €
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00 €	50 233,84 €	45 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		128 480,99 €	136 123,74 €	122 723,00 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

		<i>2019</i>		<i>2020</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 000,00 €	0,00 €	<i>0,00€</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	<i>41 617,00 €</i>
16	Remboursement d'emprunts	22 666,00 €	22 666,00 €	<i>23 687,00 €</i>
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	<i>1 000,00 €</i>
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	334,58 €	<i>3 039,10 €</i>
23	Immobilisations en cours	102 287,36 €	17 665,86 €	<i>99 432,82 €</i>
Total DEPENSES		175 568,89 €	82 281,97 €	<i>168 775,92 €</i>

INVESTISSEMENT – RECETTES

		<i>2019</i>		<i>2020</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	99 733,12 €	99 733,12 €	<i>94 036,92 €</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	75 835,77 €	75 835,77 €	<i>74 739,00 €</i>
16	Emprunt caution	0,00 €	750,00 €	<i>0,00 €</i>
Total RECETTES		175 568,89 €	176 318,89 €	<i>168 775,92 €</i>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°059/2020

Objet : Budget annexe CAPC – Maintien de provision

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Par délibération 69/2019, le conseil communautaire a approuvé le maintien d'une provision de 48 786,38 € pour risques et charges locatifs, destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC.

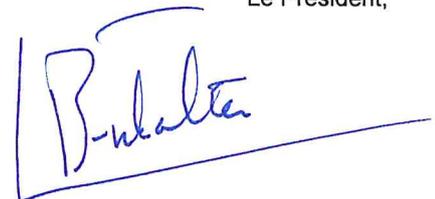
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **CONFIRME** le maintien de cette provision pour risques et charges locatifs d'un montant de 48 786,38 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-059_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°060/2020

Objet : Adoption du budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président rappelle que ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme et également pour reprendre l'opération COQUERILLES dont les écritures étaient inscrites au budget principal.

Ce budget est donc le fruit à la fois des résultats excédentaires de la concession GUINNOTTES 1 et 2 mais aussi des écritures réalisées et à venir au titre des GUINNOTTES 3 (opération dite Coquerilles).

Rappelons que la CCPH bénéficie sur les Guinnottes 2 d'un stock de terrains de 21 000 m² à céder et que des ventes sont prévues sur cet exercice.

Une première plateforme de 3 hectares aux GUINNOTTES 3 a été aménagée en 2019 et dans l'attente de la commercialisation de cette parcelle, un prêt relais de 800 000 € a été contracté et qui restera donc à rembourser.

Ce budget comprend donc à la fois les dernières écritures de régularisation mais aussi la poursuite des études préalables à la finition de cette ZAC qu'il restera à aménager en 2021 sur environ 5 nouveaux hectares.

Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement. Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

Le budget 2020 s'équilibre à 2 894 116,50 € en fonctionnement et à 2 129 124,50 € en investissement.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre, 2 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « ZAC des Guinnottes » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 06/07/2020
Reçu en préfecture le 06/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000722-20200618-060_2020-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Pour mémoire, ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme et également pour reprendre l'opération COQUERILLES dont les écritures étaient inscrites au budget principal.

Ce budget est donc le fruit à la fois des résultats excédentaires de la concession GUINNOTTES 1 et 2 mais aussi des écritures réalisées et à venir au titre des GUINNOTTES 3 (opération dite Coquerilles).

Rappelons que la CCPH bénéficie sur les Guinnottes 2 d'un stock de terrains de 21 000 m² à céder et que des ventes sont prévues sur cet exercice.

Une première plateforme de 3 hectares aux GUINNOTTES 3 a été aménagée en 2019 et dans l'attente de la commercialisation de cette parcelle, un prêt relais de 800 000 € a été contracté et qui restera donc à rembourser.

Ce budget comprend donc à la fois les dernières écritures de régularisation mais aussi la poursuite des études préalables à la finition de cette ZAC qu'il restera à aménager en 2021 sur environ 5 nouveaux hectares.

Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement. Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 894 116,50 €

En dépenses

- Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à **790 499,00 €** et correspond pour l'essentiel à : une régularisation d'écriture relative à de la TVA pour 573 395,00 € (on retrouvera cette somme additionnée de la TVA en recette soit 688 074,00 €), des travaux et achats de signalétique à engager pour un montant de 58 340,00 €, des honoraires et frais d'études pour 33 335,00 €, une écriture relative à la rétrocession des terrains par Sédia pour 29 007,00 €, une acquisition foncière pour 10 000,00 € et 86 422 € pour des travaux non affectés.
- Au **chapitre 023 un Virement à la section d'investissement** est nécessaire à hauteur de **702 646,25 €**.
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve les sorties de stocks (annulation du stock initial dans le cadre de l'inventaire intermittent), pour **1 397 471,25 €**.
- Le **chapitre 66 Charges financières**, reprend les intérêts dus au titre du prêt relais de 800 000,00 € contracté en 2019, soit la somme de **3 500,00 €**.

En recettes

- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve les entrées de stocks (constatation du stock final dans le cadre de l'inventaire intermittent), soit **1 531 653,25 €**.
- Au **chapitre 70 produits des services et ventes**, **93 420 €** sont prévus pour la vente de terrains aménagés : 39 420,00 € pour In Extenso, 45 000,00 € pour Didier Distribution, et 9 000,00 € pour l'Adapei.
- Au **chapitre 77 Produits exceptionnels** **1 269 043,25 €** sont budgétés et correspondent à une régularisation d'écriture par annulation de mandat pour 688 074,00 € (régularisation de TVA : 688 074,00 € - 573 395,00 € (inscrit au chapitre 011), à l'excédent de clôture reversé par Sédia, soit 56 550,00 €, à une subvention du département pour 144 000,00 € et à 380 419,25 € de DETR.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 129 124,50 €

En dépenses

- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend le déficit 2019 soit 597 471,25 €.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne la constatation du stock final et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au chapitres 042, soit 1 531 653,25 €.

En recettes

- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 702 646,25 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne les sorties de stocks et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 1 397 471,25 €.
- Le chapitre 16 *emprunts et dettes assimilés* enregistre l'acquisition des terrains rétrocédés par Sédia pour 29 007,00 €.

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2020 s'équilibre à 2 894 116,50 € en fonctionnement et à 2 129 124,50 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 568 284,00 €	1 397 471,25 €	790 499,00 €
023	Virement à la section d'investissement	768 284,00 €	0,00 €	702 646,25 €
042	Opérations d'ordre entre sections			1 397 471,25 €
66	Charges financières			3 500,00 €
Total DEPENSES		2 336 568,00 €	1 397 471,25 €	2 894 116,50 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre sections	1 568 284,00 €	1 397 471,25 €	1 531 653,25 €
70	Vente de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	93 420,00 €
77	Produits exceptionnels	768 284,00 €	0,00 €	1 269 043,25 €
Total RECETTES		2 336 568,00 €	1 397 471,25 €	2 894 116,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
001	Déficit d'investissement reporté			597 471,25 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 568 284,00 €	1 397 471,25 €	1 531 653,25 €
Total DEPENSES		1 568 284,00 €	1 397 471,25 €	2 129 124,50 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
021	Virement de la section de fonctionnement	768 284,00 €	0,00 €	702 646,25 €
040	Opérations d'ordre entre sections			1 397 471,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	800 000,00 €	29 007,00 €
Total RECETTES		1 568 284,00 €	800 000,00 €	2 129 124,50 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°061/2020

Objet : Adoption du budget annexe ZAC des Champs Piot

Le Président expose qu'il s'agit du deuxième budget annexe ZA des CHAMPS PIOT puisque ce budget avait été créé en 2019 suite à la décision de l'assemblée de procéder à une extension de la ZA des Champs PIOT. Ce budget 2020 doit permettre d'acquiescer l'assiette foncière destinée à l'extension puisque l'accord foncier a été trouvé avec le propriétaire ainsi qu'avec l'exploitant du terrain.

Cette opération fera l'objet de travaux de viabilisation programmés en 2021 dès que le Département de la Haute Saône aura confirmé son intention d'implanter son centre technique sachant que le foncier sera cédé à l'euro symbolique au Département.

Les budgets annexes économiques sont soumis à la comptabilité de stocks ce qui se traduit par des écritures d'ordre entre les sections. Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

En l'absence de recettes de commercialisation sur cet exercice, le budget s'équilibre par un virement en provenance du budget principal.

Le budget 2020 de la ZA des Champs Piot s'équilibre à 149 520,00 € en fonctionnement et à 77 020,00 € en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « ZAC des Champs Piot » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-061_2020-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAMPS PIOT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Il s'agit du deuxième budget annexe ZA des CHAMPS PIOT puisque ce budget avait été créé en 2019 suite à la décision de l'assemblée de procéder à une extension de la ZA des Champs PIOT.

Ce budget 2020 doit permettre d'acquérir l'assiette foncière destinée à l'extension puisque l'accord foncier a été trouvé avec le propriétaire ainsi qu'avec l'exploitant du terrain.

Cette opération fera l'objet de travaux de viabilisation programmés en 2021 dès que le Département de la Haute Saône aura confirmé son intention d'implanter son centre technique sachant que le foncier sera cédé à l'euro symbolique au Département.

Les budgets annexes économiques sont soumis à la comptabilité de stocks ce qui se traduit par des écritures d'ordre entre les sections. Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

En l'absence de recettes de commercialisation sur cet exercice, le budget s'équilibre par un virement en provenance du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 149 520,00 €

En dépenses

- Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à **72 500,00 €** et comprend une acquisition foncière pour 65 000 €, une indemnité d'éviction à hauteur de 6 000 € et l'achat de panneaux pour la signalétique de la ZAC pour 1 500,00 €.
- Au **chapitre 023 un Virement à la section d'investissement** est nécessaire à hauteur de **74 760,00 €**.
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve les sorties de stocks (annulation du stock initial dans le cadre de l'inventaire intermittent), pour **2 260,00 €**.

En recettes

- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on retrouve les entrées de stocks (constatation du stock final dans le cadre de l'inventaire intermittent), soit **74 760,00 €**.
- Au **chapitre 77 Produits exceptionnels** une subvention est inscrite à hauteur de **74 760,00 €**. Elle ne fera pas l'objet de réalisation, elle permet l'équilibre de la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 77 020,00 €

En dépenses

- Le **chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté** reprend le déficit 2019 soit **2 260,00 €**.
- Le **chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections** concerne la constatation du stock final et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au chapitres 042, soit **74 760,00 €**.

En recettes

- Au **chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement** on retrouve les **74 760,00** inscrits au chapitre 023.
- Le **chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections** concerne les écritures de stocks et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit **2 260,00 €**.

En conséquence, le budget 2020 de la ZA des Champs Piot s'équilibre à 149 520,00 € en fonctionnement et à 77 020,00 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	74 380,00 €	2 260,00 €	72 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 380,00 €	0,00 €	74 760,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections			2 260,00 €
Total DEPENSES		148 760,00 €	2 260,00 €	149 520,00 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre sections	74 380,00 €	2 260,00 €	74 760,00 €
70	Vente de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	74 380,00 €	0,00 €	74 760,00 €
Total RECETTES		148 760,00 €	2 260,00 €	149 520,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
001	Déficit d'investissement reporté			2 260,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 380,00 €	2 260,00 €	74 760,00 €
Total DEPENSES		74 380,00 €	2 260,00 €	77 020,00 €

RECETTES		2019		2020
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
021	Virement de la section de fonctionnement	74 380,00 €	0,00 €	74 760,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections			2 260,00 €
Total RECETTES		74 380,00 €	0,00 €	77 020,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°062/2020

Objet : Attribution de subventions aux associations : communication - évènementiel

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
SGH Athlétisme	19 ^{ème} édition des 10 km d' Héricourt	1 000 €
Héricourt Athlétisme Compétition	5 ^{ème} édition En train du Mont Vaudois	1 000 €
La Pluie Vénitienne	12 ^{ème} édition du Carnaval	560 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-062_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°063/2020

Objet : Attribution de subvention – développement culturel et sportif

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Musique en Pays d'Héricourt	Manifestations	3 500 €
Alternadiff	Manifestations	2 000 €
Culture 70	Animation plate-forme	100 €
Orchestre d'harmonie de la Ville d'Héricourt	Concert d'hiver	1 500 €
Haute Lizaine Pays d' Héricourt	Stages de football	3 000 €
SGH Football pour le compte du collège Pierre et Marie Curie	Classe foot	4 500 €
La Vaudoise gym	Entretien matériel et salle de gymnastique	500 €
SGH Basket	Stages de basket	1 500 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-063_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°064/2020

Objet : Attribution de subventions aux associations : tourisme – patrimoine - randonnée

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation d'évènements	850 €
Histoire et Patrimoine	Edition cahier n°10	350 €
Histoire et Patrimoine	13 ^{ème} fête du château	1 000 €
La marche Buissonnière	Formation premiers secours	250 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-064_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°065/2020

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Odyssée du Cirque - développement culturel

Le Président présente la demande de subvention reçue :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
L'Odyssée du cirque	Ateliers et stages	3 000 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 contre) **DECIDE** d'attribuer la subvention selon le détail présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-065_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°066/2020

Objet : Complexe de loisirs : Acquisition de 3 parcelles à Echenans sous Mont Vaudois à Madame BOUMAKRA

Le Président rappelle que par délibération du 13 septembre 2018, la CCPH a acquis face à la ZAC des Guinnottes 2, des parcelles sur la commune d'Echenans sous Mont Vaudois en vue d'y développer une zone culturelle et de loisirs. Certaines surfaces restent encore à acquérir dans le cadre du périmètre de ce projet et un accord a été trouvé avec Madame BOUMAKRA, propriétaire de 3 parcelles d'une surface totale de 22 100 m² selon le plan ci-dessous pour un prix total de 40 000€ TTC. Le CCPH s'engage par ailleurs à verser une indemnité d'éviction à l'exploitante, Madame Emilie ROLLIN pour un montant de 6 000€ TTC avec engagement de la CCPH à retrouver un terrain équivalent dans un rayon raisonnable autour de son exploitation dans les 2 ans.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

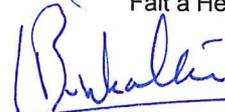
- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées ZD17, BO 0834 et BO 0838 d'une surface totale de 22 100m² situées sur la commune d'Echenans Sous Mont vaudois auprès de Madame BOUMAKRA pour un montant de 40 000 € TTC soit 1.80 € TTC/m²,
- **DECIDE** de verser une indemnité d'éviction à l'exploitante, Madame Emilie ROLLIN, de 6000 € TTC,
- **DECIDE** d'acter de l'engagement de la CCPH à retrouver un terrain équivalent dans un rayon raisonnable autour de son exploitation dans les 2 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-066_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°067/2020

Objet : Opération Pôle de PLOYE : Photovoltaïque – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIED

Le Président rappelle que par délibération n°2/2020 du 20 février 2020, le Conseil communautaire a adopté l'APD du pôle périscolaire de Ploye lequel intègre la mise en place de panneaux photovoltaïques en partenariat avec le SIED.

A cet effet la compétence de « production d'électricité renouvelable » a été transférée par la CCPH au SIED 70.

Aujourd'hui compte tenu de l'avancée des études et afin d'intégrer sans attendre cette démarche aux travaux de construction conduits par la CCPH il est proposé que le SIED délègue à la CCPH la maîtrise d'ouvrage concernant la part « panneaux photovoltaïques ». Cette délégation prendra la forme d'une convention signée des deux parties, ayant pour objet de déterminer les conditions d'exercice de cette délégation (projet de convention jointe au présent rapport):

Il est ainsi convenu que le SIED prenne en charge le montant des travaux « panneaux photovoltaïques » estimés à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC. Le SIED prendra également à sa charge une quote-part des missions de Maîtrise d'œuvre (6276 € TTC), de Coordination SPS (194.50 € TTC), de Contrôle technique (282.75 € TTC), de consuel (336 € TTC).

Ainsi la part prévisionnelle du SIED s'élève à 65 907.71 € HT soit 79 089.25 € TTC. Ces montants seront réajustés à l'ouverture des plis mais également à l'issue de la phase travaux sur la base des dépenses réelles.

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-067_2020-DE



La refacturation au SIED s'effectuera toutes charges comprises puisque celui-ci est éligible au FCTVA.

La CCPH mettra à disposition par voie de convention la toiture du pôle périscolaire pour la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage, **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente ainsi que la convention de mise à disposition de la toiture du pôle périscolaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-067_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°068/2020

Objet : Approbation de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS de Saulnot

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.174-4, L.153-54 à L.153-59 et les articles R153-13 et R153-15 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt en date du 1 octobre 2015 relative à la prise de compétence d'étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ayant valeur de SCoT ;

Vu la délibération de la Commune de SAULNOT en date du 2 novembre 2015 approuvant la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt en date du 10 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de SAULNOT approuvé par délibération du Conseil Municipal en date 27 novembre 1993 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt en date du 16 février 2017 acceptant le principe d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la demande présentée par M. Président de la communauté de communes du Pays d'Héricourt dans son courrier en date du 16 juillet 2019, en vue de l'organisation de l'enquête publique unique par M. le Préfet de la Haute-Saône ;

Vu les deux absences d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne Franche-Comté publiées sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le courrier de la Chambre d'Agriculture Haute-Saône en date du 30 juillet 2019 ;

Vu le courrier de la région Bourgogne-Franche-Comté en date du 8 août 2019 ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 25 septembre 2019, durant laquelle la communauté de communes du Pays d'Héricourt, la commune de Saulnot et les personnes publiques associées ont examiné conjointement l'intérêt général du projet et les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du POS ;

Vu les modifications apportées avant l'enquête publique au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS pour intégrer les demandes faites par les personnes publiques associées lors de la réunion d'examen conjoint ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-068_2020-DE



Vu l'arrêté préfectoral n° 70-2019-10-29-016 en date du 29 octobre 2019 prescrivant une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la construction d'un parc éolien sur les communes de Saulnot et de Granges-le-Bourg, à la demande d'autorisation environnementale pour la construction d'un parc éolien sur la commune de Granges-le-Bourg et à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS de la commune de Saulnot qui s'est déroulée du 25 novembre 2019 au 7 janvier 2020 ;

Vu le rapport, les conclusions motivées et les avis favorables de la commission d'enquête pour les deux projets éoliens et la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, en date du 21 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-068_2020-DE

Le Président rappelle au Conseil Communautaire les étapes de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS. Il présente le projet de mise en compatibilité du POS, les avis émis par les personnes publiques associées lors de la réunion d'examen conjoint ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Considérant que les observations liées à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS formulées pendant l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du POS, et qu'il n'y a pas lieu d'apporter de modifications au dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité soumis à enquête publique, excepté pour mettre à jour l'additif au rapport de présentation qui rappellera les éléments de l'examen conjoint et de l'enquête publique.

Considérant que la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être approuvée conformément aux articles L.153-57 et suivants du code de l'urbanisme.

Considérant qu'après examen et mise en balance des avantages et des inconvénients inhérents au projet, le parc éolien du Dôme Haut-Saônois 2 (zone Est) présente un intérêt général car ce mode de production d'électricité, injectée dans le réseau public de transport et de distribution sans émission de gaz à effets de serre, s'inscrit dans la réalisation d'engagements internationaux et nationaux et dans la concrétisation des objectifs fixés au niveau national et régional pour développer les énergies renouvelables, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, et ainsi s'inscrire dans les objectifs de transition énergétique.

Le parc éolien présente également un intérêt général au niveau local dans la mesure où il répond à certaines orientations du Schéma Régional Climat Air Energie, où il valorise l'image « verte » de la Franche-Comté, et où il participe aux objectifs de la commune de Saulnot d'intégrer le développement durable dans les politiques locales, notamment en développant les énergies renouvelables.

Le parc éolien permettra d'autre part d'améliorer la qualité de certains équipements de la commune, tels que la desserte forestière par exemple. Des mesures d'accompagnement du projet éolien permettront des actions d'aménagement du village en lien avec le développement durable et les économies d'énergies.

Enfin, le projet éolien est synonyme de retombées financières au niveau départemental, intercommunal et communal, à travers la fiscalité et la rémunération à percevoir, liée à l'occupation du domaine communal, ressources qui seront pourront être employées au profit des collectivités locales.

Considérant que la mise en compatibilité du POS est nécessaire car le règlement écrit du document d'urbanisme ne permet pas l'implantation des éoliennes.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 5 abstentions) :

- 1- **DECIDE** de déclarer le projet éolien du Dôme Haut-Saônois 2 (zone Est), présenté à l'enquête publique, d'intérêt général.
- 2- **APPROUVE** la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Saulnot pour permettre l'implantation du parc éolien.

La présente délibération, accompagnée du dossier de POS approuvé, sera adressée au Préfet du département de Haute Saône.

Conformément aux articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la communauté de communes du Pays d'Héricourt et en mairie de Saulnot durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

En application des articles L 153-24 et 25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire :
- dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de Plan d'Occupation des Sols approuvé est tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et en mairie de Saulnot aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-068_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°069/2020

Objet : Adoption des tarifs de la Médiathèque 2020/2022

Le Président expose que conformément à la délibération prise le 06 juin 2019 il est prévu de soumettre cette année les tarifs de la médiathèque au vote du Conseil Communautaire. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour deux années. Ils seront applicables du 01/09/2020 au 31/08/2022.

MEDIATHEQUE	2020 - 2022
ABONNEMENT ANNUEL	
Jeunes de moins de 18 ans Etudiants (sur présentation d'un justificatif) Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif) Détenteurs de la Carte Avantage jeune	Gratuit
Adultes résidents dans la CCPH	14,30 €
Adultes extérieurs	23,50 €
Familles résidents dans la CCPH	18,40 €
Familles extérieures	28,60 €
Associations, collectivités... de la CCPH	Gratuit
Associations, collectivités... extérieures	17,30 €

Renouvellement d'une carte perdue	6,00 €
Pénalités de retard : par document non retourné au 3ème rappel	12,00 €
Vente d'ouvrages sortis du fonds (l'unité)	0,50 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-069_2020-DE

COURS DE RELIURE	
Tarif trimestriel forfaitaire – 30 séances / an	
Résident du périmètre CCPH	
Tarif normal	42,40 €
Tarif réduit Jeunes de moins de 18 ans Etudiants (sur présentation d'un justificatif) Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif)	25 €
Non résident du périmètre CCPH	
Tarif normal	53,00 €
Tarif réduit Jeunes de moins de 18 ans Etudiants (sur présentation d'un justificatif) Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif)	31,80 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
 Reçu en préfecture le 08/07/2020
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20200618-069_2020-DE

Les cours de reliure sont modulés selon le quotient familial avec le barème suivant :

BAREME quotient familial	Catégorie	Coefficient multiplicateur
Moins de 5 963 €	0	- 30 %
de 5 963 à 11 896 €	1	Tarif de base
de 11 897 à 26 420 €	2	+ 15 %
de 26 421 à 48 626 € Personnes extérieures à la CCPH	3	+ 30 %
de 48 627 à 70 830 € Personnes extérieures à la CCPH	4	+ 35 %
Plus de 70 830 € Non présentation de l'avis d'imposition Personnes extérieures à la CCPH	5	+ 40 %

HERILAB - TARIFS D'ACCES AUX MACHINES

PARTICULIERS								
TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque non résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
			Non inscrits Médiathèque résidents CCPH					
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)
3,00 €	5,00 €	15,00 €	4,00 €	7,00 €	21,00 €	5,00 €	9,00 €	27,00 €

COLLECTIVITES								
TARIF 4			TARIF 5			TARIF 6		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque Non résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
			Non inscrits Médiathèque résidents CCPH					
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)
6,00 €	11,00 €	33,00 €	7,00 €	13,00 €	39,00 €	8,00 €	15,00 €	45,00 €

HERILAB - TARIFS MATIERES			
Impression numérique			
Papier qualité photo - bâche	5,00 €	les 50 cm linéaires	
Papier dos bleu / Vinyle adhésif	3,50 €		
Sérigraphie et estampe			
Réalisation d'écran de sérigraphie (gravure ou pochoir)	format 50x70 cm	12,00 €	l'écran
	format 30x40 cm	6,00 €	
Encre	entre 1 et 30 tirages	0,20 €	le passage
	plus de 30 tirages	0,10 €	
Risographie et photocopie			
Impression	entre 1 et 100 tirages	0,15 €	la copie
	entre 100 et 500 tirages	0,10 €	
	plus de 500 tirages	0,05 €	
Réalisation d'un master riso		0,50 €	le master
Reliure			
Petits consommables pour reliure d'art (Hors cuir, papier décoré...)		7,00 €	le livre relié
Reliure simple (cousue ou collée)	entre 1 et 30 reliures	0,50 €	
Reliure simple (cousue ou collée)	plus de 30 reliures	0,30 €	

Papier									
Type de papier	A4 (la feuille)			A3 (la feuille)			50x70 (la feuille)		
	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus
papier de conservation (250 gr)	0,80 €	0,40 €	0,20 €	1,20 €	0,60 €	0,30 €	1,80 €	0,90 €	0,45 €
papier de conservation (200 gr)	0,40 €	0,20 €	0,10 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €	1,00 €	0,50 €	0,25 €
papier de conservation (120 gr)	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,30 €	0,15 €	0,075 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €
papier standard (210 gr)	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,40 €	0,20 €	0,10 €			
papier standard (80 gr)	0,10 €	0,05 €	0,025 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €			

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs de la Médiathèque pour 2020-2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
 Reçu en préfecture le 08/07/2020
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20200618-069_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°070/2020

Objet : Adoption des tarifs de l'Ecole de musique 2020 - 2021

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1^{er} septembre 2020. Pour rappel, certains de ces tarifs sont assis sur les revenus des familles et sont déterminés en fonction des tranches servant au calcul de l'impôt sur le revenu, un coefficient multiplicateur étant appliqué sur le tarif selon la tranche où se situe le foyer.

Pour la cinquième année, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs que la saison écoulée.

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		2020 - 2021
Formation musicale	Jeune	14,60 €
	Adulte	24,90 €
Formation instrumentale	Jeune	19,60 €
	Adulte	31,10 €

Dégressivité de 20 % pour l'inscription d'un 2^{ème} enfant et de 30 % pour les suivants sur le tarif déterminé.

Le tarif jeune s'applique :

- aux enfants mineurs, aux personnes majeures de - de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité,

- aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.

Réduction de 50% pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs).

Minimum de facturation de 15 € par trimestre et par activité.

BAREME REVENUS APPLIQUE AU TARIF DE BASE			
Revenus	Catégorie	Coefficient	Nombre d'élèves
Moins de 5 000 €	0	- 31 %	10
De 5 000 € à 6 011 €	1	- 1 %	3
De 6 012 € à 11 991 €	2	+ 8 %	47
De 11 992 € à 18 227 €	3M	+ 20 %	94
De 18 228 € à 26 764 €	3	+ 35 %	54
De 26 765 € à 71 754 €	4	+ 50 %	23
Plus de 71 754 €	5	+ 80 %	3
Elèves membres de l'orchestre d'harmonie résidant hors CCPH	6	+100 %	4
Non présentation de l'avis d'imposition			5
TOTAL			243

TARIFS MENSUELS NON SOUMIS AUX REVENUS DU FOYER		2020 - 2021	Nombre d'élèves
Location instrument	Jeune	29,00 €	
	Adulte	44,00 €	
Activités annexes (chœur d'enfants, Choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		8,00 €	59
Frais administratifs (sauf chœur d'enfants et éveil musical)		2,30 €	
TARIFS MENSUELS ELEVES EXTERIEURS A LA CCPH NON MEMBRES DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE		2020 - 2021	
Formation musicale		80,00 €	
Formation instrumentale		156,00 €	
Activités annexes (chœur d'enfants, Choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		23,50 €	21
TOTAL			80
TOTAL ÉLÈVES			323

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** de reconduire les tarifs pour la saison 2020-2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-070_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°071/2020

Objet : Adoption des tarifs périscolaires et extrascolaires 2020/2021

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire. Compte tenu du contexte actuel, il est proposé de reconduire les tarifs pour la période 2020/2021 sans les moduler.

Rappel des tranches

TRANCHES	
T-2 =	QF ≤ 440
T-1 =	440 < QF ≤ 570
T0 =	570 < QF ≤ 1 500
T+1 =	QF > 1500

Pour information, les tarifs intra s'appliquent aux usagers ressortissants du Pays d'Héricourt. Les tarifs extra correspondent aux usagers habitants hors Pays d'Héricourt et les tarifs majorés s'appliquent aux usagers ne respectant pas les délais d'inscriptions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-071_2020-DE



**Tarifications périscolaires**

		<i>Tarifs Intra 2020/2021</i>	<i>Tarifs Extra 2020/2021</i>	<i>Tarif majoré 2020/2021</i>
MATIN	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI sans repas	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
SOIR 16h30 à 18h30	T-2	1.83€	2.20€	2.20€
	T-1	2.15€	2.59€	2.59€
	T 0	2.40€	2.89€	2.89€
	T+1	2.73€	3.27€	3.27€

Tarifications des mercredis :

		<i>Tarifs Intra 2020/2021</i>	<i>Tarifs Extra 2020/2021</i>	<i>Tarif majoré 2020/2021</i>
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€
RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

Tarifications pour l'extrascolaire et les vacances scolaires :

		<i>Tarifs Intra 2020/2021</i>	<i>Tarifs Extra 2020/2021</i>	<i>Tarif majoré 2020/2021</i>
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI <i>14h00 à 17h00</i>	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
RELAIS SOIR <i>17h00 à 18h30</i>	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

En cas de retard récurrent (après 18h30), une majoration de 2.30 € sera appliquée.

Les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Et sur les mercredis :

- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Pour les tarifs adultes pour un repas :

- Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission: 6.08 €
- Autres adultes extérieurs : 8.26 €

Tarif pour une nuitée : forfait de 5 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** de reconduire les tarifs actuels pour l'année scolaire 2020-2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-071_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°072/2020

Objet : GEMAPI : Adhésion au pôle eau assistance à maîtrise d'œuvre Ingénierie 70

Le Président rappelle que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) est devenue au 1^{er} janvier 2018 une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La GEMAPI est une compétence exclusive qui a pour vocation de permettre de gérer de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection, faciliter l'écoulement de l'eau, gérer la végétation...) et l'urbanisme (prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanismes...).

Compte tenu de la complexité des dossiers et de l'absence de service dédié à la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, il a été décidé le 6 juin 2019 d'adhérer à l'agence départementale Ingénierie 70 afin de bénéficier d'une assistance et d'une expertise pour cette compétence.

Cette assistance était intégrée au pôle aménagement de l'agence.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau pôle eau a été créé. Il regroupe désormais le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) du Département de la Haute-Saône et l'assistance GEMAPI. L'objectif est de proposer aux collectivités de Haute-Saône une assistance couvrant le grand (cours d'eau, milieux aquatiques,...) et petit (assainissement, eau potable) de l'eau.

Aussi, pour pouvoir bénéficier de l'assistance GEMAPI, la CCPH doit non plus adhérer au pôle aménagement comme nous l'avons fait mais au nouveau pôle eau d'Ingénierie 70.

Le montant de cette adhésion a été fixé par délibération du Conseil d'Administration d'Ingénierie 70 du 12 décembre 2019 à 0,10 € par habitant. Le montant pour la CCPH s'élèvera à 1 992,10 € (19 921 habitants pour les communes de Haute Saône - population légale INSEE 2017).

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-072_2020-DE



A noter que l'Agence pourra également intervenir sur les communes du Doubs car l'adhésion est effectuée par la CCPH qui se trouve sur le territoire de la Haute-Saône.

Pour rappel, l'Agence Départementale Ingénierie 70 est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-072_2020-DE

- **Compétence aménagement**

Ingénierie 70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, Ingénierie70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- **Compétence eau**

Ingénierie 70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques. La compétence eau recouvre les missions SATE (Service d'Assistance Technique de l'eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

- **Compétence Application du Droit des Sols**

Ingénierie 70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- **Compétence d'assistance informatique**

Ingénierie 70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation...

Ingénierie 70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration l'Agence Départementale Ingénierie 70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la compétence eau uniquement,
- **ADOpte** les statuts de l'Agence départementale présentés en annexe,
- **AUTORISE** le Président à la signature de tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°073/2020

Objet : Renouvellement de la convention PASS OK

Le Président expose qu'afin de promouvoir l'usage des transports publics de voyageurs, régionaux et urbains, Pays de Montbéliard Agglomération, le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort, la SNCF et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont mis en place, en 2005 une tarification multimodale sur le périmètre de l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt. Cette tarification, qui permet aux voyageurs d'accéder aux réseaux de transports urbains des partenaires ainsi qu'à la liaison ferroviaire entre Montbéliard et Belfort avec un titre unique, a été étendue au Transport à la Demande de la CCPH en 2012.

Fortes du succès du Pass'OK les parties ont décidé de poursuivre l'opération et de renouveler une nouvelle fois la convention pour l'année 2020.

Ce renouvellement d'accord tarifaire intervient dans le cadre de l'application de la convention pour l'exploitation des services TER de la Région Bourgogne – Franche-Comté qui a été renouvelée pour la période 2018-2025. La présente convention, conclue pour une durée d'un an, est établie pour rendre le dispositif effectif commercialement au 1^{er} janvier 2020.

La convention a pour objet la mise en application d'une tarification multimodale unique à l'intérieur de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard. Cette tarification concerne la Région pour le réseau des transports régionaux (TER), PMA et le SMTC pour leurs réseaux de transports et la liaison routière reliant les agglomérations de Belfort et de Montbéliard, ainsi que la CCPH pour son Transport à la demande (TAD). Pour rappel, la CCPH perçoit 3% des recettes liées aux abonnements Pass'Ok qui se déclinent en tickets journée, abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels pour l'ensemble des transports mentionnées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-073_2020-DE

Pour information le nombre de Pass'Ok vendus sur le réseau depuis 2014 est le suivant :

Titre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pass'Ok journée	391	481	495	437	380	424
Pass'Ok hebdomadaire	1503	1432	1602	1510	1328	1439
Pass'Ok mensuel	3617	3776	3719	3590	3223	3782
Pass'Ok annuel			234	462	496	438
TOTAL	5511	5689	6050	5999	5427	6083

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention PASS OK avec les partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-073_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°074/2020

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprises : modification du règlement d'intervention CCPH et avenant à la convention avec le Département

Le Président expose qu'en application de la loi NOTRe, la CCPH a délégué au Département en novembre 2017 la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier.

En février 2020, le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé en faveur d'une modification du règlement d'intervention du Département consistant à ramener le seuil d'éligibilité des projets de 500 m² à 250 m² afin de soutenir davantage de projets. A noter que la CCPH n'avait pas prévu de surface minimum dans son règlement d'intervention mais uniquement un montant plancher des dépenses éligibles fixé à 30 000 € HT. Il n'y avait donc pas lieu de modifier notre règlement d'intervention.

Depuis cette date, le Département a introduit une clause complémentaire au plafonnement de l'aide et plus particulièrement sa durée de validité : une entreprise peut ainsi solliciter plusieurs aides sur 3 ans dans la limite du plafond défini par le Département soit 50 000 €.

En complément de la Délibération n° 30/ 2020 du 20 février 2020, il est proposé de modifier le règlement d'intervention de la CCPH sur le même principe et de procéder à la signature d'un avenant à la convention avec le Département intégrant cette modification.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-074_2020-DE



Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **VALIDE** la proposition de modification du règlement d'intervention de la CCPH autorisant le dépôt de plusieurs dossiers par une même entreprise sur 3 ans dans la limite du plafond de 50 000 €,
- **VALIDE** la proposition de modification du règlement d'intervention du Département en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise visant à autoriser le dépôt de plusieurs dossiers par une même entreprise sur 3 ans dans la limite du plafond de 50 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-074_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°075/2020

Objet : AED : Attribution de fonds de concours à la commune de Belverne

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de BELVERNE a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	18 730.00 €	Département AED	7 492.00 €
		CCPH AED	1 123.80 €
		Commune	10 114.20 €
TOTAL	18 730.00 €	TOTAL	18 730.00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED à la Commune de BELVERNE pour un montant de **1 123.80 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°076/2020

Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 3 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés au titre d'HABITER MIEUX :

SUBVENTION HABITER MIEUX (remboursement SOLIHA)	
Propriétaire	JOLY JENNIFER
Adresse	27 FAUBOURG DE MONTBELIARD – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	500 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 805 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX (remboursement SOLIHA)	
Propriétaire	JEANNEL JEAN CLAUDE
Adresse	21 FAUBOURG DE MONTBELIARD – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	5 894.06 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	4 625 €
Montant subvention CCPH	500 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-076_2020-DE



SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MONNIER LAURE
Adresse	8 RUE DE LA POUGE – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	21 910 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 100 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **1 500 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-076_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°077/2020

Objet : Pôle petite enfance : demande de subvention auprès de la CAF de Haute-Saône

Le Président expose que les équipes du Pôle Petite Enfance engagent de manière régulière des temps de formation en matière d'analyse de la pratique professionnelle.

Définition : On peut définir l'analyse de la pratique professionnelle (APP) comme un espace d'écoute et d'échange interprofessionnel consistant à interroger les pratiques en essayant de les objectiver à un moment approprié. L'APP conduit les professionnels à rechercher collectivement des orientations permettant de surmonter des difficultés rencontrées sur le terrain.

Constats :

Les équipes se retrouvent parfois démunies face aux difficultés quotidiennes et récurrentes que posent les comportements de certains enfants ou parents fréquentant nos services.

Les professionnels éprouvent un véritable besoin de redonner du sens à ce qu'ils font sans rester seules face à leurs propres questionnements et ainsi d'avoir une dynamique d'équipe collective afin d'optimiser toujours la qualité d'accueil des usagers, mais aussi pour éviter les risques psychosociaux comme l'usure professionnelle par exemple.

L'atelier d'analyse de la pratique comprend 5 séances pour un coût de 1180 € TTC et la CAF accompagne ce type d'initiative en accordant jusqu'à 50% de subventions.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **AUTORISE** le Président au dépôt du dossier de subvention à la CAF 70 et à solliciter une aide à hauteur de 50% des dépenses nettes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-077_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°078/2020

Objet : Refacturation des masques aux communes

Le Président expose que la Communauté de Communes a organisé pour le compte des 23 communes un groupement de commande pour l'achat de masque afin de permettre de doter la population communale de ces équipements de protection. Ce sont ainsi 24 000 masques de type 2 et 2 000 masques de type 1 qui ont été commandés. Ces commandes représentent 54 332.50 € TTC (avant participation Etat).

En parallèle de ce groupement la communauté de communes a rejoint le groupement de commande de la Région Bourgogne Franche Comté afin d'acquérir pour le compte de ses communes 14 000 masques. La Région facturera ces masques à la communauté de communes déduction faite de l'aide de l'Etat pour un montant total de 11 742.15 € TTC.

Pour le premier groupement de commande, il revient à la Communauté de communes de procéder aux demandes de remboursement de 50% du prix des masques dans la limite de 1 € max remboursé par masque, auprès des services de l'Etat et de facturer la quote-part résiduelle à chaque commune à hauteur de la dotation dont elle a bénéficié.

Le tableau ci-dessous retrace les dotations réalisées ainsi que le reste à charge par commune qui fera l'objet d'une facturation de la CCPH aux communes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-078_2020-DE

Communes	Groupement de commande CCPH/Communes (1.06 € TTC reste à charge)		Groupement de commande CCPH/Région (0.84 € TTC reste à charge)		CCPH/Ville Héricourt (1.48 € TTC reste à charge)		Total par commune
	Quantité commandée	Montant du par la commune	Quantité commandée	Montant du par la commune	Quantité commandée	Montant par commune	
Aibre	520	549.77	500	419.36			969.13
Belverne	180	190.31	150	125.81			316.11
Brevilliers	700	740.08	0	0.00			740.08
Chagey	700	740.08	700	587.11			1 327.18
Chalonvillars	1 400	1 480.15	1 000	838.73			2 318.88
Champey	950	1 004.39	1 000	838.73			1 843.11
Chavanne	300	317.18	230	192.91			510.08
Chenebier	750	792.94	1 500	1 258.09			2 051.03
Coisevaux	400	422.90	350	293.55			716.45
Courmont	150	158.49	150	125.81			284.40
Couthenans	800	845.8	700	587.11			1 432.91
Echenans	580	613.21	600	503.24			1 116.44
Etobon	350	370.04	300	251.62			621.66
Héricourt	12 000	12 687.00	1 000	838.73	1 000	1 479.25	15 004.98
Laire	450	475.76	450	377.43			853.19
Le Vernoy	210	222.02	180	150.97			372.99
Luze	750	792.94	850	712.92			1 505.85
Mandrevillars	300	317.18	350	293.55			610.73
Saulnot	830	877.52	800	670.98			1 548.50
Trémoins	450	475.76	400	335.49			811.25
Verlans	210	222.02	200	167.75			389.77
Villers S/Saulnot	160	169.16	140	117.42			286.58
Vyans Le Val	510	539.20	500	419.36			958.56
SIVU de Coisevaux		0.00	100	83.87			83.87
CCPH	350	370.04	1 850	1 551.64	1 000	1 479.25	
TOTAL	24 000	25 374.00	14 000	11 742.15	2 000	2 958.50	36 673.72

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention):

- **DECIDE** d'acter du principe de refacturation aux communes de la quote-part correspond à leur dotation conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à émettre les titres correspondants,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la participation de l'Etat pour les masques achetés, y compris ceux acquis en dehors de ce groupement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-078_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

19.1.2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlia MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlia MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°079/2020

Objet : Refacturation au CPI Etobon Belverne pour le contingent incendie

Le Président expose que depuis 2016, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier (PFF), la CCPH prend en charge le contingent incendie de chaque commune membre (délibération n°166 du 11 décembre 2015).

Cette décision fait suite à la loi NOTRe, permettant aux Communautés de Communes de se substituer à leurs communes membres dans le paiement du Contingent Incendie.

Cette opération étant neutre au niveau financier, le montant du SDIS est ainsi déduit de la fiscalité à compenser aux communes dans le cadre du PFF.

Or, l'article 6 des statuts du syndicat du CPI de ETOBON-BELVERNE prévoit que les 2 communes versent leur contribution au contingent incendie au syndicat du CPI qui le reverse ensuite à la CCPH.

En conséquence les communes d'Etobon et de Belverne ont réglé leurs cotisations Contingent Incendie pour 2020 directement au syndicat du CPI respectivement à hauteur de 1 830,79 € et 1 382,06 € et dans le même temps la CCPH a versé ces mêmes montants au SDIS pour un total de 3 212,85 €.

Il convient donc de régulariser cette situation en demandant au syndicat du CPI le reversement des contingents des 2 communes à hauteur de **3 212,85 €**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement du Contingent Incendie 2020 des communes d'Etobon et de Belverne, auprès du syndicat du CPI pour un montant de **3 212,85 €**.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-079_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°080/2020

Objet : Ressources Humaines : Poste de non titulaires : renfort d'activité - saisonnier

1/ CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS

Le Président expose qu'au regard des besoins en personnel à prévoir sur les centres de loisirs d'Héricourt et de Coisevaux cet été, il est nécessaire de renforcer le Service Enfance jeunesse du **6 juillet au 31 août 2020**. Le service fera donc appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53.

A ce titre :

- Seront créés : au maximum 5 emplois à temps non complet soit 25/35^{ème} dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs.
- La rémunération sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

2/ CREATION DE POSTE RENFORT ACTIVITE PERISCOLAIRE année 2020-2021

Le service périscolaire connaissant des effectifs fluctuant au cours d'une même année scolaire, les besoins en personnel sont toujours variables.

Il est proposé de créer 15 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour renfort d'activité pour des durées de 6 h à 25 heures hebdomadaires pour l'année scolaire 2020-2021.

Ces contrats pourront avoir des temps de travail variables suivant les besoins du service.

A ce titre,

- Seront créés : au maximum 15 emplois à temps non complet soit de 6 h à 25 heures dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs pour une durée pouvant varier entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021
- La rémunération sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-080_2020-DE



3/ RENFORT D'ACTIVITE SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS

Le service Environnement Déchets est parfois amené à modifier son organisation en lien avec le service bâtiment (réorganisation de tournées en fonction des pannes, gestion des bacs, remplacement...). Ainsi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'un an.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE** de :

- Créer au maximum 5 emplois à temps non complet soit 25/35^{ème} dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs et de baser leur rémunération sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour la période du 6 juillet 2020 au 31 août 2020.
- Créer au maximum 15 emplois à temps non complet soit de 6 h à 25 heures dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs et de baser la rémunération sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.
- Créer 1 emploi à temps non complet soit 25/35^{ème} dans le grade d'adjoint d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de ripeur et de gestionnaire de bacs et de baser la rémunération sur le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-080_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°081/2020

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Le Président expose que conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

👁 Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

👁 Marchés publics : en € HT :

Date	N° marché	Prestataire	Type	Objet	CP Ville	Montant HT
21/02/2020	M091/2020	ADCH	Prestation Intellectuelles	CAOM	70400 HERICOURT	36000,00 €
21/02/2020	M092/2020	AER	Services	Portrait de territoire	25000 BESANCON	5415,00 €
24/02/2020	M099/2020	Odyssée du Cirque	Services	Convention étude de préfiguration centre régional de formation aux arts du cirque	70400 HERICOURT	15000,00 €
25/02/2020	M103/2020	GYMNOVA	Fournitures	Matériel Gym	13373 MARSEILLE Cedex 12	6693,40 €
27/03/2020	M132/2020	ENGIE Solutions	Services	Contrat de maintenance bassin	21079 DIJON Cedex	5100,00 €
14/05/2020	M133/2020	Les Papiers Bavards	Fournitures	Marché livres lot 1	25400 AUDINCOURT	5700,00 €
14/05/2020	M134/2020	La Marmite à Mots	Fournitures	Marché livres lot 2	90000 BELFORT	4000,00 €
08/04/2020	M140/2020	COCCI	Fournitures	Masques tissus et gants jetables	68600 VOLGELSHEIM	7725,10 €
10/04/2020	M145/2020	BOURLIER	Services	Réparation pour préparation aux mines	25400 EXINCOURT	5236,34 €
17/04/2020	M147/2020	PREVENT'EURE	Services	Semaine des accidents domestiques	27200 LAURENT BOIS DES	8390,78 €
18/05/2020	M164/2020	C3rb	Services	Mise en place portail Orphée sur mesure	12740 LA LOUBIERE	13150,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-081_2020-DE

18/05/2020	M165/2020	PROMUSEUM	Fournitures	Racks tableaux	78710 ROSNY SUR SEINE	3316,00 €
18/05/2020	M166/2020	Nicolas GRANGER	Services	Conception/réalisation de présentation de l'artothèque	25000 BESANCON	3600,00 €
05/06/2020	M202/2020	CITEC	Fournitures	Bacs de collecte	71108 CHÂLON SUR SAÔNE	10489,20 €
08/06/2020	M204/2020	SOPRASSISTANCE	Travaux	Bardage	70400 HERICOURT	5164,39 €
10/06/2020	M216/2020	ÉRIGE	Travaux	Entretien sentiers randonnée	25701 VALENTIGNEY	3084,95 €
17/04/2020	M222/2020	Eurobox	Fournitures	Masques	25420 VOUJEAUCOURT	51500,00 €

- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : **12 février au 8 juin 2020**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
DECHETS ENVIRONNEMENT			
Remplacement	9	35 H	2
ECOLE DE MUSIQUE			
Vacance emploi	1	5 H/20 ^{ème}	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	35 H	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	35 H	1
Renfort activité	1	33 H	1
	1	23 H	1
BATIMENT			
Remplacement	2	15 H	1
	1	10 H	1
RESTAURATION SCOLAIRE			
Remplacement	2	30 H	1
	1	23 H 15	1
	1	8 H	1
	2	25 H	1
Renfort activité	1	22 H	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	12 H	1
REPLACEMENT	1	25 H	1
	2	14 H	2
	1	22 H	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-081_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°082/2020

Objet : Information sur les décisions prises par le Président pendant la période d'état d'urgence sanitaire

Le Président expose que pendant l'état d'urgence sanitaire, plusieurs décisions ont été prises après consultation du bureau exécutif de la Communauté de communes.

DOSSIER 1 : Engagement dans le dispositif de la Région d'un Fonds de Solidarité Territorial

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, la Région s'est engagée en complément des mesures prises par l'Etat afin de soutenir les entreprises dont l'activité économique s'est trouvée impactée. Une attention particulière a été portée sur les très petites entreprises de 0 à 10 salariés afin de les accompagner à surmonter des difficultés de trésorerie.

En avril, la Région a proposé aux EPCI d'abonder un fonds de solidarité dit territorial à destination des entreprises sans salariés et des indépendants qui n'entraient pas dans les critères des mesures de soutien prises par l'Etat. Le principe était le suivant : aide de 1500 € en plus de l'aide du fonds de solidarité national du même montant pour les entreprises de 0 salariés ayant fait l'objet d'un refus de prêt par leur banque. Les EPCI ont été invités à abonder ce fonds à hauteur de 1€ par habitant et par mois. Lors du bureau du 22 avril les élus ont émis un avis favorable à une participation de 43 000 € pour la CCPH pour les mois d'avril et mai. Au final, peu de dossiers ont été déposés car les entreprises ont le plus souvent pu bénéficier d'un appui bancaire.

C'est pourquoi la Région a proposé mi-mai, après consultation de tous les EPCI, de réorienter le fonds de solidarité territorial vers un soutien à la reprise en faveur de l'artisanat, du commerce et des services de proximité.

Ce pacte territorial prendrait la forme :

1. D'un fonds d'intervention régional pour l'artisanat, le commerce et les services (FIRACS) sous forme de subventions de fonctionnement et d'investissement financé comme suit :



Région : 4 € par habitant en investissement
Région : 1 € par habitant en fonctionnement
EPCI : 1 € par habitant

Soit **une enveloppe totale pour le territoire du Pays d'Héricourt de 129 000 €** et une enveloppe régionale totale de 16.8 M€.

Cette enveloppe serait directement à la main de chaque EPCI à qui la Région en délèguera l'octroi selon un règlement d'intervention actuellement en cours d'élaboration avec les services de la Région et avec l'appui de l'Agence Economique Régionale.

2. D'avances remboursables pour la consolidation des trésoreries pour un montant total de 11.2 M€ financées comme suit :

Région : 1 € par habitant

EPCI : 1€ par habitant

Banque des territoires : 2€ par habitant

Pour la Haute-Saône, ce fonds serait géré par la plateforme Haute-Saône initiative qui est en charge de l'attribution des prêts d'honneur.

Ces propositions seront présentées à l'approbation de la Commission Permanente du 26 juin et seront examinées lors d'un prochain conseil communautaire mais d'ores et déjà la CCPH a confirmé son soutien à ce dispositif. Une enveloppe de 44 000 € a été inscrite à ce titre au Budget 2020.

DOSSIER 2 : Attribution d'une subvention à la menuiserie AF DESIGN

Conformément à la procédure FISAC, Monsieur Arnaud FUCCI, dirigeant de la menuiserie AF DESIGN a déposé une demande d'aide FISAC afin de moderniser et adapter les locaux qu'il vient d'acquérir à Héricourt au 5 rue Gustave Eiffel. Monsieur FUCCI propose des aménagements intérieurs bois (dressing, placards, meubles de cuisine, ...) pour une clientèle de particuliers et de professionnels. L'entreprise a été créée par Monsieur Fucci en avril 2016 sous forme de micro entreprise. Le chiffre d'affaires s'accroissant et pour permettre le développement de son entreprise, Monsieur Fucci a fait évoluer sa société sous forme d'EURL le 01/01/2019. Ce changement de statut s'est accompagné de l'acquisition d'un nouveau local et du déménagement de l'entreprise en mars 2020 de Chenebier à Héricourt dans des locaux plus fonctionnels. Suite au diagnostic préalable à l'investissement réalisé par la Chambre de Métiers et de l'artisanat, le Comité de pilotage consulté par écrit le 22 avril et le bureau réuni le même jour ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 12 000 € (à parts égales FISAC et CCPH) selon le plan de financement suivant :

DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION			Subvention FISAC proposée		Subvention Communauté de communes proposée		Reste à charge de l'entreprise
Devis présentés	Date	Montant HT	%	Montant	%	Montant	Montant
Pour les dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et locaux d'activités							
Fourniture et pose d'une enseigne (AZ)	05/03/2020	1 860,00€	20%	372,00 €	20%	372,00 €	29 563,56 €
Système d'aspiration pour atelier	19/02/2020	19 500,00€		3 900,00 €		3 900,00 €	
Fourniture et installation de machines à bois (Minipress Pro - Foussier Blum)	02/12/2019	5 620,24€		1 124,05 €		1 124,05 €	
Installation électrique d'atelier (Contu électricité)	18/03/2020	9 110,00€		1 822,00 €		1 822,00 €	
Réseau air comprimé (Foussier)	12/02/2020	1 655,32€		331,06 €		331,06 €	
Compresseur d'atelier	18/12/2019	3 818,00€		763,60 €		763,60 €	
TOTAL 2		41 563,56 €		8 312,71 €		8 312,71 €	
PLAFOND DES DEPENSES				30 000,00 €			
SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE		30 000,00 €	20%	6 000,00 €	20%	6 000,00 €	
Montant total des subventions accordées			12 000,00 €				

Pour information, avec ce 21^{ème} dossier, la totalité de l'enveloppe FISAC (87 600€) est programmée et tous les bénéficiaires ont confirmé ou déjà réalisé les investissements prévus.

DOSSIER 3 : Demande d'annulation de loyer déposé par ACIER+

En date du 21 avril, ACIER+ a sollicité le bailleur SEDIA pour une annulation de ses loyers durant la période de confinement afin de faire face à l'arrêt de son activité en raison de la crise sanitaire.

SEDIA a sollicité l'avis de la CCPH qui a porté l'opération et qui garantit les emprunts sur le volet immobilier. Au regard des éléments fournis par SEDIA, le bureau du 28 mai a émis un avis favorable à l'annulation des loyers de mars, avril et mai (89 611.75 € HT) sous 4 conditions :

- La prolongation du bail en cours de 3 mois,
- Le paiement de la taxe foncière 2019 (46 316 € HT),
- La régularisation de l'avenant n°1 au bail suite aux travaux d'agrandissement du site (avec application du surloyer rétroactivement au 01/01/2019 pour un montant de 16749 € HT par an pendant 9 ans)

- Le paiement du solde des honoraires de SEDIA sur le projet GRUPPO CLN sur Guinnottes III (54 955.20 € HT selon un échéancier négocié avec SEDIA)

Une fois que l'ensemble de ces conditions seront réalisées, SEDIA éditera un avoir en faveur d'ACIER +. Pour information, l'effectif de l'entreprise au 31/12/2019 était de 109 personnes pour un chiffre d'affaires 2019 de 15.2M€.

La baisse prévisionnelle de CA 2020 liée au COVID 19 est de -30%. L'entreprise a eu recours au chômage partiel à hauteur de 40% en mars, 90% en avril et 70 % en mai et a obtenu un prêt garantie par l'Etat de 1M€ en soutien à sa trésorerie

DOSSIER 4 : Service commun – Convention de mise à disposition d'un agent

Pendant la période de confinement un agent du service commun de la CCPH a accepté d'être mis à disposition de la commune de Saulnot pour effectuer diverses tâches de secrétariat et de comptabilité.

Une convention fixant les modalités de mise à disposition de l'agent a ainsi été signée entre la commune de Saulnot et la CCPH.

DOSSIER 5 : Facturation de l'école de musique depuis le mois de mars.

En raison du confinement du service de l'école de musique à partir du 17 mars 2020, les cours en présentiel n'ont pas pu se tenir sur la deuxième partie du mois. Des cours à distance ont pu être proposés à compter du mois d'Avril avec au final une très bonne adhésion des usagers. Bien évidemment toutes les pratiques collectives n'ont pu avoir lieu.

- De fait, le bureau a émis un avis favorable à moduler la facturation de la manière suivante :
- Pour le mois de mars, application d'un rabais à 50%
- Pour les mois suivants, application d'un rabais de 20% pour ceux qui ont eu des cours à distance
- Pas de facturation pour ceux qui n'ont pas bénéficié de cours.
- Facturer les cours qui n'ont pu être dispensés et à établir un rabais de 50% pour le mois de Mars.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200618-082_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°083/2020

Objet : Raccordement au réseau d'électricité de la parcelle exploitée par les jardins du Mont Vaudois à Trémoins

Le Président expose que la CCPH s'était engagée à accompagner les Jardins du Mont Vaudois dans le cadre du plan de développement de la structure et de la mise en culture de la parcelle qui a été mise à disposition de l'association à Trémoins. A ce stade, les cultures de pleins champs sont réalisées depuis l'automne 2019.

En début d'année, la CCPH s'est rapprochée du SIED pour amener l'électricité sur la parcelle par l'extension du réseau de la commune de Trémoins sur une longueur de 230 m.

Une enveloppe a été prévue au budget pour l'ensemble des travaux de réseau. Il s'avère que le SIED prendra intégralement à sa charge les travaux d'extension du réseau d'électricité qui comprennent également la mise en place d'un fourreau destiné à l'éclairage public pour un montant total de 36 976.80 € TTC.

Les crédits prévus au budget pour un montant de 15 000 € pourront être mobilisés pour les autres travaux de réseau tels que les télécom.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposés par le SIED à savoir l'extension du réseau d'électricité pour un montant de 36 976.80 € TTC intégralement pris en charge par le SIED
- **DECIDE** de demander au SIED la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 juin 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-083_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juin 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI
délégué de la Commune de COURMONT



N°084/2020

Objet : Motion pour le soutien à tous les personnels hospitaliers adoptée par le Conseil Communautaire du pays d'Héricourt

Mardi 16 juin 2020, beaucoup d'élus locaux se sont rendus sur le parvis de l'Hôpital Nord Franche-Comté de Trévenans ou dans les cortèges organisés par les organisations syndicales **pour apporter leur soutien** aux personnels hospitaliers qui revendiquent pour le renforcement des moyens humains et matériels.

Le soutien apporté aux personnels hospitaliers concerne également les établissements hospitaliers privés, les services paramédicaux ou institutions sanitaires et sociales qui œuvrent pour la santé.

Les conditions de travail des professionnels de la santé et des agents des services hospitaliers, des établissements publics ou privés de santé, sont aujourd'hui fortement dégradées.

Bon nombre de ces personnels ont le sentiment d'être ballottés au gré des besoins et des demandes de remplacements, et ceci au mépris de l'expérience et des compétences.

Le malaise hospitalier perdure depuis longtemps. Bien avant la crise sanitaire que nous venons de connaître. Cette crise sanitaire a mis en lumière ce que les professionnels de la santé, les agents des services hospitaliers et leurs syndicats respectifs dénoncent depuis de longs mois : surcharge de travail, fatigue et mal-être, pénurie de matériels et d'équipements, manque de reconnaissance, salaires en deçà de la moyenne européenne...

Malgré toutes ces difficultés tous les personnels hospitaliers, notamment ceux de l'Hôpital Nord Franche-Comté (infirmiers, aide soignants) ont fait face à l'épidémie et ont lutté pour préserver notre sécurité et notre santé.

Il faut également penser aux agents de services hospitaliers qui sont souvent oubliés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-084_2020-DE



Nous les en remercions chaleureusement et en particulier les personnels du CMPR Bretegnier à Héricourt qui ont accueilli des patients atteints par la COVID 19 dans le cadre de leur programme de rééducation.

Avec cette motion nous voulons soutenir avec énergie toutes les revendications des personnels hospitaliers, tant sur le plan des conditions de travail que sur le plan salarial :

- La revalorisation salariale de tous les professionnels de santé et de tous les agents des services hospitaliers ;
- L'attribution de fonds permettant aux établissements de soins la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail, le remplacement de l'absentéisme ainsi que la gestion des postes aménagés ;
- La revalorisation structurelle avec un arrêt des fermetures de lits et la réouverture des lits nécessaires dans l'intérêt des patients.

Le Conseil Communautaire **ADOpte** cette motion pour la transmettre aux pouvoirs publics à Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône et Monsieur Olivier VERAN, Ministre de la Santé.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200618-084_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juin 2020

Le Président,